

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 octobre 1999, à 19 h 30
Auberge Harris
576, rue Champlain
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSERVATION BAIE MISSISQUOI:	
BOB LUSSIER, LOUISE SHEILS	22
ASSOCIATION DES PARCS DE MAISONS MOBILES:	
DIANE CAOUCETTE, CLAUDE GINGRAS	16
COMITÉ DE CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN:	
JACQUES FOURNIER, GÉRARD MONTPETIT	22
MOUVEMENT AU COURANT:	
JOHN BURCOMBE.....	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	41
DANIEL DONAIS.....	41
LES AMIS DU RICHELIEU:	
KIM CORNELISSEN, HÉLÈNE GODMAIRE	54
FÉDÉRATION DE L'UPA SAINT-JEAN - RICHELIEU:	
FRANÇOIS BOUTIN, FRANÇOIS SIMON	63
DROIT DE RECTIFICATION:	
MAPAQ: GILLES GAUTHIER	78

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir et bienvenue! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.
Comme vous le savez, nous en sommes à notre deuxième partie de l'audience. Le mandat que
nous avons eu du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000. La procédure prévoit deux parties à
l'audience. Une première partie qui a été fort longue, qui est allée du mois de mars à la fin
10 d'août, qui a permis de ramasser toute l'information pertinente au dossier, qui a permis aux
gens de poser des questions, d'établir les différentes problématiques, d'explorer les axes d'un
thème immense qu'est celui de la gestion de l'eau au Québec.

Et nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience consacrée aux
15 mémoires et aux opinions. C'est-à-dire que dans cette deuxième phase, nous faisons à
nouveau la tournée de toutes les régions du Québec, et les groupes et les individus qui le
veulent, viennent nous rencontrer pour nous dire leurs opinions dans le cadre d'un mémoire.

Dans leur mémoire, les gens sont invités à essayer de faire valoir leur point de vue, de
20 faire des recommandations à la Commission, de suggérer des priorités, des choses qui leur
semblent essentielles pour qu'au terme, nous puissions parvenir à suggérer au gouvernement
des axes en fonction d'une approche globale de la gestion de l'eau au Québec.

Je dois dire que jusqu'à maintenant, nous avons reçu beaucoup de mémoires et fort
25 différents, et tous très intéressants, qui enrichissent d'une manière importante la réflexion sur le
dossier.

Notre présence ici à Saint-Jean pour la région de la Montérégie, nous serons ici ce soir,
demain après-midi, demain soir. Pour ce soir, normalement, il y a sept mémoires qui sont
30 prévus: La Conservation de la Baie Missisquoi; l'Association des parcs de maisons mobiles; un
citoyen; le Comité de citoyens pour la protection de l'environnement maskoutain; le Mouvement
Au Courant; un citoyen aussi qui doit venir présenter un mémoire; Les Amis du Richelieu et la
Fédération de l'UPA.

Je rappelle qu'à la fin de la soirée, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de
35 rectification qui est accordé à toute personne dans l'audience pour corriger des faits qui auraient
été erronés. Ça n'est pas un pouvoir d'argumentation, ça n'est pas un pouvoir de réfutation,
c'est simplement un pouvoir de rectification, un droit de rectification qui est donné si certaines
choses ont été dites et qui sont factuellement fausses. On n'abuse pas de ce droit-là et jusqu'à
maintenant, ça va très bien mais c'est important de savoir que c'est un droit qui est très précis,
40 très limité et ce n'est pas un droit argumentaire.

Alors on essaie, compte tenu du nombre de mémoires qu'on doit recevoir ce soir, on
essaie de gérer ça à l'intérieur de 20-25 minutes, 30 minutes au pire. Alors ce que j'essaie de
vous demander, c'est que quand vous venez, nous avons lu votre mémoire, nous en avons

45 discuté, nous vous demandons de faire un bref résumé de votre mémoire, ce qui permet
ensuite à la Commission de vous poser des questions, les questions ayant, en général, pour
but de connaître les sources de vos affirmations, de vérifier aussi votre réaction à un certain
nombre d'objections qui peuvent venir d'autres milieux ou d'autres courants.

50 Donc, l'idée n'est pas de vous mettre en boîte mais l'idée est d'essayer de bien
comprendre la portée de vos affirmations et de vérifier la nature de vos attentes ou comment
vous modulez un certain nombre de demandes par rapport à un certain nombre d'autres choses.

55 Alors, sans plus tarder, j'invite, s'il vous plaît, le groupe de Conservation Missisquoi à
venir présenter son mémoire.

Mme LOUISE SHEILS :

60 Monsieur le président, madame, monsieur les commissaires, j'aimerais tout d'abord
peut-être amener quelques précisions au mémoire que nous avons présenté en page 6.

LE PRÉSIDENT :

65 Est-ce que je peux vous demander de vous présenter?

Mme LOUISE SHEILS :

70 Bien sûr. Louise Sheils, c'est moi qui ai rédigé le mémoire pour Conservation Baie
Missisquoi.

M. BOB LUSSIER :

75 Bob Lussier. Je suis président de Conservation Baie Missisquoi.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme LOUISE SHEILS :

80 Alors un des problèmes que nous soulevons, c'est la pollution au phosphore, on parle
donc de la Baie Missisquoi, ça va de soi, particulièrement, même si le mémoire traitait d'autres
sujets. Et en page 6, nous faisons référence au problème de pollution diffuse, en particulier
d'origine agricole. Et un des problèmes est que le phosphore excédentaire qui est dû à
85 l'épandage des fumiers n'a qu'une valeur économique que négligeable pour l'agriculteur mais
contribue de façon significative à l'eutrophisation des eaux de surface.

90 Un autre point que nous aimerions préciser à la page 9, c'est qu'en général, la réglementation et la législation sont adéquates au niveau donc de la protection de l'environnement en général, et de l'eau en particulier, mais là où il y a des problèmes sérieux, c'est au niveau de l'implantation. L'implantation est vraiment déficiente, tant aux États-Unis qu'au Canada. Alors on parle de la Baie Missisquoi, donc du lac Champlain, le lac Champlain étant en grande partie sur le territoire américain mais, bien sûr, à peu près la moitié de la Baie Missisquoi est en territoire canadien.

95 Donc, en général, les lois et les règlements n'ont pas vraiment de carence majeure, sauf qu'au niveau de l'implantation, on est complètement démuné.

100 Il est question dans notre mémoire du Lake Champlain Basin Program, et à l'intérieur de cet organisme et des personnes qui gravitent autour, on tente de devancer l'année cible d'atteinte des objectifs de concentration en phosphore pour le lac Champlain en général et la Baie Missisquoi en particulier. Cette année d'atteindre des concentrations raisonnables serait devancée de l'an 2020 à l'an 2009. Alors sans présumer de la recommandation du comité aviseur technique du Lake Champlain Basin Program, même si la date était devancée, à notre avis, il demeurerait un problème sérieux d'implantation des mesures susceptibles de réduire l'apport en phosphore de source diffuse.

105
110 Alors, en anglais, le mot «implantation», c'est «enforcement». Alors vous voyez un peu la signification. C'est que, bien sûr, sur papier, ça pourrait être possible mais en pratique, à notre avis, ça va être extrêmement difficile parce qu'on n'a pas l'habitude d'implanter même les lois qui existent.

115 D'autre part, on met pas mal d'emphase aux pages 9 et 10 sur les lois et règlements qui prévoient des exceptions très importantes. Donc, que ce soit la Loi sur la qualité de l'environnement ou d'autres lois connexes, il y a des exceptions très importantes et l'application de certains articles clés est souvent reportée de plusieurs années. On peut penser à certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement qui ne sont toujours pas en vigueur 20 ans après l'adoption de la loi.

120 En page 12, nous déplorons l'absence de gestion adéquate des cours d'eau dits municipaux. Nous ne sommes pas les seuls puisque la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield organise un colloque sur le sujet le 9 décembre prochain, ce que nous ne savions pas au moment de la rédaction du mémoire, mais ça nous encourage de voir que des organismes comme l'UPA donc vont se pencher sur ce problème-là. Parce que le problème en pratique est vraiment un problème majeur. La façon dont l'entretien de ces cours d'eau-là est fait dans le moment n'a vraiment pas de sens.

125
130 Je me permets de lire la conclusion. Est-ce que ça vous ennuerait si je lisais la conclusion et les recommandations, c'est une page. Ça va me prendre peut-être deux minutes et c'est peut-être d'intérêt plus général que les précisions que j'apporte ici.

135 Alors en conclusion et recommandations en page 18 du mémoire, bon, «Il faut une gestion intégrée dans une perspective régionale quand c'est possible, écosystémique et démocratique.» Donc, c'est une citation d'une référence que la Commission nous a fournie.

140 Nous constatons dans la gestion de l'eau au Québec une carence au plan de l'articulation entre le concept tel qu'exprimé à travers une multitude de lois, l'action désirée, pourtant véhiculée par une réglementation abondante, et les moyens mis à la disposition des personnes et organismes visés pour le concrétiser.

145 Dans le dossier de la gestion de l'eau, Conservation Baie Missisquoi recommande que le gouvernement, alors, il y a dix recommandations:

1. Remplace l'évaluation du risque par une stratégie de prévention dans le processus de prise de décision qui précède l'étape législative;

150 2. Assure la conservation des marais existants et poursuive avec diligence les expériences de marais filtrants dans le traitement des eaux usées d'origine domestique, agricole et industrielle;

3. Privilégie les partenariats de recherche, tout spécialement dans l'étude des processus reliant les sols, les eaux de surface et les eaux souterraines;

155 4. Ajuste les structures administratives pour promouvoir une gestion intégrée des bassins versants;

160 5. Réduise de façon significative le nombre d'exceptions importantes aux lois, règlements et politiques concernant la protection de l'environnement en général et de l'eau en particulier;

6. Prévoit la disponibilité des ressources humaines qualifiées que nécessite l'application des lois, règlements et politiques planifiées et en vigueur;

165 7. Planifie l'implantation graduelle de corporations de bassin versant à travers les régions du Québec méridional;

170 8. Assure l'arrimage graduel des limites territoriales des MRC, des régions administratives et des conseils régionaux à celles du bassin versant des grandes rivières du Québec méridional;

9. Adopte les mesures du gouvernement du Danemark eu égard à la fréquence d'utilisation des pesticides en milieu agricole;

175 10. Stimule le développement d'une expertise en hydrogéologie et dans les domaines connexes liés à une gestion intégrée de l'eau.

180 J'aimerais dire que la priorité de Conservation Baie Missisquoi est vraiment dans la conservation des terres humides. Nous en avons beaucoup sur notre territoire. Elles pourraient jouer un rôle qui leur a échappé, en fait, dans les, je dirais, 50 dernières années. Nous avons déjà fait des efforts en ce sens mais beaucoup reste à faire étant donné la proportion du territoire qu'occupent les différentes catégories, je dirais, de terres humides.

185 Et, en terminant, j'aimerais mentionner qu'au fond, ce qu'il reste à faire, c'est d'éduquer la population en général pour qu'elle accepte de partager avec les producteurs agricoles les coûts de prévention à la source de la pollution d'origine agricole.

LE PRÉSIDENT :

190 Merci beaucoup pour le mémoire. Avant qu'on aille dans le contenu précis d'un certain nombre de vos recommandations, vous êtes un des rares comités qui vient devant nous et qui collabore directement avec une partie américaine, et on s'aperçoit qu'on a beaucoup tendance à percevoir les Américains comme des compétiteurs de notre eau. Or, vous êtes, au contraire, dans la situation inverse comme quelques groupes en Estrie où la tête de la rivière est aux États-Unis et l'eau nous arrive des États-Unis.

195 Pouvez-vous nous dire un mot du niveau de collaboration et des difficultés que vous avez dans les collaborations avec les États-Unis?

Mme LOUISE SHEILS :

200 Je dirais que nous avons peu de problèmes de fonctionnement avec les Américains. Je devrais peut-être préciser que le Lake Champlain Basin Program a d'abord été mis sur pied par le Congrès américain. Alors la situation est assez différente aux États-Unis et au Canada. C'est-à-dire que c'est le gouvernement fédéral américain qui a mis sur pied le Lake Champlain Basin Program, qui a déclaré le lac Champlain comme étant une ressource d'intérêt national et de là, donc, a pris le taureau par les cornes et a décidé d'investir des sommes importantes pour, d'abord, poser un diagnostic très précis sur l'état du lac Champlain, d'évaluer les problèmes majeurs, d'établir des priorités.

210 Tout ça n'a pas été fait par le Congrès, ça a été fait, l'effort d'envol, en fait, a été fourni à la base, c'est-à-dire vraiment les gens de la région du lac Champlain qui ont mis les pressions politiques nécessaires à la réalisation de ce rêve-là. Et donc, ils ont commencé avant nous. Ils ont, je dirais, une longueur d'avance de plusieurs années.

215 Et grâce à ça, je dirais, nous pouvons bénéficier de cette expérience. Étant donné que la surface du lac Champlain qui est en territoire américain est évidemment plus de 90 % comparativement à la partie de la Baie Missisquoi, ils y ont mis aussi des ressources proportionnelles dont on bénéficie, encore une fois. Il y a eu des études pour des dizaines de millions de dollars qui ont été réalisées sur l'entier du bassin versant du lac Champlain, y

220 compris la partie canadienne et donc, cette expertise-là, nous y puisons des informations très importantes.

Il y a une collaboration également au niveau des ministères québécois et des agences américaines, une collaboration qui est très proche. Tous les comités fonctionnels, il y a des
225 représentants canadiens qui siègent sur les comités. Alors c'est assez intime, la relation. Les études sont faites conjointement. Il y a donc une grande collaboration, un grand échange d'informations. Je dirais que c'est probablement là ce qu'il y a de plus important pour nous, c'est cet échange ouvert d'informations entre tous ces groupements-là, toutes ces agences, tous ces ministères.

230

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

235

M. BOB LUSSIER :

Peut-être je peux ajouter un petit mot. C'est sûr qu'il y a eu une entente de signée, je pense, c'est en 88, entre le Vermont, le Québec et l'état de New York sur la gestion intégrée du bassin du lac Champlain. Depuis ce temps-là, il y a eu des comités de citoyens qui ont été
240 créés dans les trois États, les deux États américains et au Québec et ça, nous, on se rencontre périodiquement, on échange sur les problèmes, sur les recherches qui se font et tout ça. Donc, il y a un bon contact qui se fait à ce niveau-là.

Les Américains, il y a une étude récente... je ne sais pas si vous connaissez bien la Baie
245 Missisquoi, mais il y a des périodes qu'on appelle de bloom d'algues, où l'eau est verte comme de couleur de crème de menthe, pour vous donner la couleur à peu près de l'eau, ça peut durer des mois de temps. Donc, c'est un problème qui est vraiment majeur, qui dure depuis une vingtaine d'années assez sérieusement, qui a été graduel mais qui depuis 20 ans est sérieux.

Il a été prouvé récemment que l'apport en phosphore qui rentre dans la Baie est à 60 %
250 de provenance américaine, donc 40 % québécoise. Donc ça, ça a réveillé les Américains un peu. C'est nouveau. C'est une entente qui a été faite conjointement entre le Québec et les États-Unis. Ce n'est pas encore public vraiment mais ça s'en vient. Ça va sortir bientôt. Ça l'est peut-être. On a su ça au mois de septembre, fin septembre. Donc ça, je pense que ça va réveiller un peu les consciences des deux côtés.
255

Parce qu'il faut comprendre aussi qu'il y a un autre problème à la Baie Missisquoi. C'est qu'il y a un pont, un pont qui a été bâti dans les années 30, qui est un pont pour les véhicules automobiles et qui ferme la Baie. La Baie, à cet endroit-là a peut-être 1 mille de large et puis la
260 seule ouverture qu'il y a, c'est peut-être 3-400 pieds qui n'est pas fermé par un remblai. Donc, ça, ça fait vraiment un bouchon à la Baie. Ça cause vraiment un empêchement de l'eau de circuler librement.

265 Il y a un nouveau pont qui est prévu pour 2004, je crois, et le problème qu'on a en ce moment, c'est de convaincre les Américains d'enlever ce remblai-là. Ce n'est pas facile parce qu'il y a de la tortue molle à épines qui hiberne là l'hiver. C'est aussi un lieu de reproduction de poisson, l'achigan à petite bouche. Donc ça va être un problème majeur à régler. Il va falloir les convaincre de ça, parce que quand même la tortue molle à épines a évolué avant que le remblai soit là, puis elle va continuer à évoluer même longtemps après, j'espère.

270 C'est vraiment une question de les convaincre que, nous, notre problème, c'est que la Baie Missisquoi est la seule source d'eau potable qu'on a dans la région. On a cherché d'autre eau potable, c'est la seule source de qualité - bien, de qualité - de quantité qu'on a dans la région.

275 Voilà 3-4 ans ou 5 ans, on a fait des études pour en trouver ailleurs puis on n'a pas été capable. On a bâti une usine de je ne sais pas combien de millions pour prendre l'eau dans la baie et on a des problèmes majeurs avec cette nouvelle usine-là. Elle a de la misère à filtrer lorsqu'on a des blooms d'algues importants. Donc, la qualité de l'eau qu'on obtient de cette usine-là est déficiente et avec l'enlèvement de ce remblai-là, on croit que ça pourrait aider la Baie -- les études prouvent que ça aiderait un petit peu la Baie mais je pense que ça aiderait grandement la Baie à se nettoyer, à s'oxygéner naturellement comme ça l'était avant.

280
285 Donc, à ce niveau-là, il faut comprendre aussi que les Américains qui habitent entre le pont et la frontière - donc on est appuyé par les Américains aussi - mais il va falloir l'implication de toute la population pour les convaincre. Donc c'est un point majeur qu'on a à débattre dans le futur. Et à part ce point-là, tout va bien avec les Américains.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

290

Si on prend la situation de façon un petit peu plus globale - et j'aimerais avoir votre point de vue là-dessus - comment voyez-vous l'évolution du monde agricole sur cette question de la pollution par le phosphore et aussi par l'azote? Est-ce que vous trouvez que les engagements qui sont pris présentement, est-ce que, je dirais, non seulement la fréquence mais je dirais la

295

rapidité d'engagement et le nombre de ceux qui adhèrent à tous ces clubs agroenvironnementaux, est-ce que ça vous satisfait? Est-ce que vous voudriez que ça aille plus vite?

Mme LOUISE SHEILS :

300

Je pense qu'on peut sentir une prise de conscience d'un nombre significatif de producteurs agricoles au problème de pollution des eaux en particulier par le phosphore mais également par l'azote.

305

Le nombre - pour répondre directement à votre question - le nombre de producteurs qui sont prêts à intervenir et à s'impliquer est un peu décevant. Par contre, je pense que dans tout revirement de tendance, il est normal qu'il y ait du leadership et puis qu'après, il y ait une phase d'entraînement.

310

Je pense que la clé du succès dans ce dossier-là sera de faire la preuve qu'il est financièrement rentable pour le producteur agricole d'améliorer ses pratiques. Et je pense qu'il faut que ça passe par l'aspect financier. Et c'est pour ça tout à l'heure que j'ai fait référence - un souhait plutôt - qu'il faut conscientiser le reste de la population, que possiblement la pollution d'origine agricole, ce n'est peut-être pas seulement aux producteurs agricoles à en assumer les

315

frais.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

320

Justement, je voulais vous demander, qu'est-ce que vous voulez dire exactement par cela?

Mme LOUISE SHEILS :

325

Ce que je veux dire, c'est qu'au fond, on s'adresse à travers le Bureau au gouvernement, et c'est que dans la préparation des budgets... mais il faut que ce soit pensé, toutes ces choses-là. Avant de passer des lois, puis de discuter des budgets, évidemment, on ne fait pas partie du processus au niveau du Cabinet, personne ici, sauf qu'il faudrait que quelqu'un comprenne dans tout ce beau monde-là, les liens entre les lois -- en fait, c'est pour ça qu'on a intitulé notre mémoire «Du concept à l'action» .

330

On dirait qu'il y a un vide là et ce n'est pas plus ce gouvernement-ci que d'autres qui l'ont précédé mais, enfin, tout le monde a l'air d'avoir des bonnes intentions, mais il y a comme un

vide entre l'idée et le texte de loi et la façon dont ça va être implanté. Il n'y a pas d'argent pour l'implantation.

335

Je veux dire, ça ne coûte pas très cher, au fond, de passer des lois puis des règlements, puis on a l'air de vouloir, mais on dirait que si on n'a de sous pour implanter ou pour soutenir le bon vouloir des producteurs agricoles entre autres... je veux dire, il y en a, c'est ces gens-là, au fond, qui sont sur le front vraiment, et qui le font donc, pas parce qu'ils sont -- bien, ils sont un petit peu obligés mais, enfin, on sent que c'est quand même plus que ça. Enfin, ceux avec qui on fait affaires.

340

Alors ils ont vraiment besoin de soutien et d'encouragement. Et je pense que ça ferait beaucoup plus bouler de neige si l'appui était un peu plus concret.

345

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Donc, vous souhaiteriez comme un peu d'incitateurs.

350

Mme LOUISE SHEILS :

C'est ça. Alors on sait qu'il va falloir faire de la protection des rives. On ne devrait pas avoir des rangs de maïs qui vont à 1 mètre du ruisseau. Mais, là, si on lui enlève tant de centaines de mètres carrés, bien, là, lui, je veux dire, est-ce qu'il va le faire par bon vouloir?

355

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et n'y aurait-il pas aussi une contribution du public au fil des ans dans la modification des choix, puisque vous abordez aussi la question des pesticides.

360

Mme LOUISE SHEILS :

Tout à fait.

365

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous donnez un exemple, peut-être mes deux collègues vous feront élaborer davantage là-dessus, celui du Danemark, je crois?

370

Mme LOUISE SHEILS :

Oui.

375

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais il y a qu'il y a des habitudes de consommation là.

Mme LOUISE SHEILS :

380 Absolument. Et j'entendais hier à la radio justement que le US Geological Survey ont sorti des données, donc très très récentes, à l'effet que la concentration de pesticides qui est en milieu urbain est huit fois plus concentrée que l'épandage qui se fait en milieu agricole. Sauf, évidemment, que les surfaces ne sont pas comparables.

385 Alors la totalité, si on prend le poids total de pesticides qui est épandu en région agricole, évidemment c'est plus, en kilos ou en tonnes. Sauf que la concentration et la concentration en milieu urbain, souvent, est faite à peu près dans les mêmes périodes. Alors quand on a des pluies abondantes, c'est toujours le ruissellement qui cause les plus gros... qu'on parle de bloom d'algues ou quoi que ce soit, c'est le ruissellement et l'érosion des sols qui
390 sont les plus grands coupables de tout ça.

 Si on entre dans le processus chimique des différents types de phosphore - on n'est pas entré dans les détails - mais les différents types de phosphore, le phosphore qui est dissout, le phosphore qui ne l'est pas, ensuite de ça les transformations d'une forme de phosphore à
395 l'autre, ce sont des choses qui ne sont pas tellement connues et dont on ne peut pas vraiment parler mais, enfin, dont on a lu des rapports très récents, encore une fois.

 Il y a beaucoup de recherche encore à faire, mais on en sait quand même assez pour poser des gestes significatifs, qui vont avoir un impact significatif sur la situation.

400

M. BOB LUSSIER :

 Si je peux juste ajouter quelque chose sur l'agriculture. Je pense que la roue a tourné. Il y a un vouloir de changement mais les agriculteurs ont besoin aussi de soutien. Mais, c'est sûr
405 que le maïs, en ce moment, c'est ce qu'il y a de plus payant. Il faudrait trouver une autre culture qui pourrait remplacer, qui pourrait rentrer dans leur rotation.

 Peut-être pour la région, c'est inconcevable qu'à une heure de Montréal, on ait une étendue d'eau de cette grandeur-là, de cette qualité-là qui soit inutilisable plusieurs mois par été.
410 C'est un potentiel incroyable touristique et tout.

 Les agriculteurs auraient besoin d'un coup de main, je pense, pour trouver, comme je dis, une autre source, une autre plante dans leur rotation, peut-être un peu d'aide dans une usine de séchage de foin, permettre la culture du chanvre en bordure des rivières, je ne sais
415 pas, mais on a besoin de quoi dans la région et puis c'est un problème majeur. Je sais qu'on est loin de Québec mais on est proche de Montréal. En tout cas, il me semble que c'est inconcevable qu'on laisse aller la situation encore longtemps comme ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

420

Madame Sheils, monsieur Lussier, le découpage des 17 régions administratives, des 96 MRC et communautés urbaines, a fait l'objet de nombreux débats dans le passé: études, ajustements, et je pense qu'on peut dire que le résultat, les frontières représentent les fins ou les objets administratifs, politique, sociaux, culturels et économiques.

425

Vous recommandez d'assurer l'arrimage graduel des limites territoriales des MRC, des régions administratives et des conseils régionaux. Est-ce que vous parlez des conseils régionaux de l'environnement?

430

M. BOB LUSSIER :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

435

Parce que, en général, je pense que les conseils régionaux ont les limites des régions administratives. À celles du bassin versant des grandes rivières.

Mme LOUISE SHEILS :

440

On sait que c'est une bouchée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

445

Ce n'est pas rien. J'apprécie que vous ayez mis «graduel» en tout cas. Mais expliquez-nous donc, là, l'objectif qui serait poursuivi par un tel bouleversement des habitudes de communication et d'échange entre les régions et les sous-régions?

Mme LOUISE SHEILS :

450

Dans le moment, un organisme comme la corporation de bassin versant Baie Missisquoi, ou que ce soit la rivière Chaudière, ou une autre, doit discuter entre autres avec plusieurs MRC, avec différents conseils. Alors vous l'avez dit, l'objet du découpage actuel, c'est un objet administratif. Bon, il y a toutes sortes de raisons. Mais ça a été conçu à un moment où, en tout cas au Québec, on ne semblait pas se rendre compte de l'importance du problème de l'eau de surface, des eaux de surface, parce qu'on en a toujours eu, comme tout le monde l'a dit, en très grande quantité et puis on pensait - en tout cas jusqu'à maintenant - en qualité raisonnable.

460

Mais si on se penche sur les problèmes de qualité d'eau qu'on a en ce moment, de quantité d'eau de qualité, il semble que l'objet devrait graduellement être transformé d'un objet administratif à un objet environnemental et en particulier basé sur l'eau, et que la gestion de l'eau est tellement importante, non seulement dans son impact - bien, c'est une question de survie, premièrement - mais aussi dans son impact économique. Et il me semble que de se

465 rendre compte -- déjà qu'on a des audiences publiques sur le sujet précis de l'eau, ça dit
quelque chose. Et si vraiment on va au bout du raisonnement, et selon les conclusions et les
recommandations que la Commission fera au gouvernement, il ne semble pas ridicule de
suggérer que ce soit l'administration, la structure administrative qui se plie aux exigences d'une
réalité géographique.

470 La gestion, pour moi - j'ai été professeur d'administration pendant bien des années - il
me semble que la gestion, si elle doit être réussie, doit être flexible. C'est quelque chose que
l'homme invente, ça, la gestion. C'est quelque chose qui devrait être flexible et se plier à
certaines réalités.

475 Si on compare l'administration à la géographie, je pense que ce n'est même pas une
course, là. C'est évident qu'on ne peut pas changer la géographie. C'est une réalité que les
bassins versants. Et on n'a qu'à voir ce qui arrive en Europe, par exemple, quand on a voulu
changer le lit des rivières, on peut prendre l'exemple de l'Allemagne, ça a pris des inondations
480 trois années d'affilée dans les centre-villes des grandes villes allemandes pour que maintenant,
à des coûts de ce qu'on prévoit être de 100 milliards \$ et plus, on va essayer de, par
expropriation, de retourner aux lits originaux des rivières.

485 Alors si dans un pays aussi industriel et aussi concentré que l'Allemagne on pense à ça
d'une façon - c'est dans les journaux, c'est dans les médias - dans un pays comme le Québec,
qui a quand même une densité de population très raisonnable, je pense bien que nos structures
administratives pourraient imaginer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

490 Bien, l'Allemagne, vous dites, ils sont retournés aux lits originaux des rivières.

Mme LOUISE SHEILS :

495 Bien, ils tentent. Ils n'en sont pas là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

500 Je pense que la plupart des experts pensent que c'est la bonne façon de gérer. Mais
est-ce que c'est nécessaire de modifier les structures politiques, administratives, sanitaires,
505 sociales pour arriver à un tel résultat, surtout si on regarde que dans la plupart des pays - et
c'est le cas ici - les mines, par exemple, sont gérées selon les régions géologiques; les forêts,
il y a un découpage pour les forêts; il y avait même, je ne sais pas si ça existe encore, un
510 découpage pour des fins socio-sanitaires. Autrement dit, vous, vous pensez qu'il y aurait des
gros avantages à ce que le découpage, pour des fins de gestion de l'eau, soit le plan maître des
515 frontières pour l'ensemble des fins de l'administration du Québec.

Mme LOUISE SHEILS :

510 Oui. Parce que quelles sont nos grandes industries? On a les industries que vous
mentionnez, l'industrie forestière, on a les papetières et ces gens-là ont un impact sur le réseau
hydrique très considérable. Et il nous semble que le fait que le découpage administratif ne
reconnaisse pas l'eau ou, en tout cas, n'a pas reconnu jusqu'à maintenant le réseau hydrique
515 comme étant le plus fondamental de notre géographie, il me semble qu'il est temps qu'on y
pense, en tout cas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

520 J'ai lu pas mal tout ce qui s'est écrit sur l'eau dans les documents de l'OCDE et je ne
pense pas qu'il y ait un seul pays qui ait changé ses limites administratives, politiques, sociales,
pour les adapter aux régions hydrographiques ou aux frontières hydrographiques.

Par exemple, la France qui a adopté...

525 **Mme LOUISE SHEILS :**

Oui, les agences de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

530 ... six agences de l'eau, qui couvrent l'ensemble du territoire français, évidemment
chevauchent plusieurs départements ou plusieurs régions même, dans bien des cas.

Mme LOUISE SHEILS :

535 Oui. Alors justement, en septembre, j'ai rencontré des gens de la région du Rhône-
Méditerranée-Corse, on a eu des échanges assez importants. J'ai eu beaucoup d'informations
sur la façon dont ils font les choses. Les agences de l'eau en France sont très puissantes.
Même si le découpage administratif, comme vous le dites, enfin n'est pas à la grandeur des --

540 tout n'est pas géré selon les bassins versants mais les agences de l'eau ont une puissance très importante.

545 Ils ont, au niveau, par exemple, du programme ou du principe pollueur-payeur, ils sont très forts. Ils ont le pouvoir de taxation. Nous, on ne suggère pas d'aller jusque là. On trouve que, en tout cas, dans le contexte nord-américain, ça ne serait pas acceptable. Il y a déjà assez de niveaux de taxation, merci. Sauf que ce n'est pas parce que le découpage administratif n'est pas celui-là, que les agences de l'eau n'ont pas une puissance considérable en France. Et on peut toujours innover au niveau administratif, aussi. Ce n'est pas parce que les vieux pays font d'une manière...

550

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, c'est sûr. Ils ont la puissance des redevances et de l'expertise qu'ils ont développée au fil des années.

555

Mme LOUISE SHEILS :

560 On suggère d'ailleurs, au niveau de l'expertise hydrogéologique, on suggère que le Québec qui a déjà une image d'être au niveau de la gestion hydraulique, une image très puissante au niveau mondial, on trouve que ce serait intelligent de miser sur... et on a besoin au niveau des eaux souterraines. On a misé, nous, sur les eaux de surface à cause du problème épineux de la Baie Missisquoi, mais au niveau des eaux souterraines, même si les problèmes sont moins évidents, sont moins visibles, ils existent et on connaît très peu de nos eaux souterraines.

565

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et si on adoptait votre idée là de découper le Québec selon cette formule-là, quelles seraient les frontières? Avez-vous réfléchi à ça? Il y en aurait combien de régions?

570

Mme LOUISE SHEILS :

575 Bien, au sud du Saint-Laurent, on n'a qu'à regarder les grandes rivières. Il est certain, on prévoit d'ailleurs qu'il n'y aurait pas une MRC pour chaque bassin. On prévoit plusieurs MRC. Non, on n'est pas allé jusqu'au découpage parce qu'on ne pensait pas que ça se ferait dans les prochains 6 mois. Mais, donc, alors chaque grande rivière. Il y aurait, selon les découpages administratifs, pour des raisons autres que les bassins versants, bien, là, ce serait les MRC qui viendraient combler les autres besoins.

580 **M. BOB LUSSIER :**

On pourrait commencer par chez nous. Parce que chez nous, la Baie est séparée en deux MRC. Ça fait qu'on pourrait être un coin pilote et puis, après ça...

585 **Mme LOUISE SHEILS :**

Graduellement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

590

Parce qu'à chaque fois qu'on pose la question à des experts, voyez-vous, Hydro-Québec avait 143 bassins versants dans leur carte du Québec...

Mme LOUISE SHEILS :

595

Oui, si on parle des sous-bassins, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

600

... on parle à d'autres experts, ils disent: «Il faut que ce soit d'une taille «travaillable»». Alors on parle d'une cinquantaine de bassins versants. D'autres parlent d'une quinzaine. Alors, voyez-vous, on n'a jamais eu d'avis vraiment clair sur le sujet.

Mme LOUISE SHEILS :

605

Bien, écoutez, on ne se prétend pas expert comparé à Hydro-Québec mais, par contre, il y a certaines de leurs déclarations, on pourrait se dire... Au fond, nous, on regardait la Richelieu, on regardait la Yamaska, on regardait la Chaudière. On regardait les grandes rivières.

610

M. BOB LUSSIER :

Saint-Maurice.

615 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pour votre région, oui.

Mme LOUISE SHEILS :

620

Il est certain que chaque grand bassin versant, chaque grande rivière a ses sous-bassins et ses sous-sous-bassins mais, je veux dire, non, on ne voyait pas... au niveau du travail, au niveau de l'action, il faut que l'action parte des plus petits. On parle de bassin de 5 kilomètres carrés, je ne me souviens plus où mais à différents endroits de gens qui travaillent là-dessus.

625

Si on parle des interventions, par exemple, au niveau des producteurs agricoles et de leurs ruisseaux, on parle de bassin d'environ 5 kilomètres carrés comme étant optimal, pour une action locale. Il faut que l'action soit locale pour amener les gens à s'impliquer, etc. Mais pas au niveau de la gestion. Non, on ne pense pas à cette grandeur-là. On pense vraiment aux grandes rivières du Québec méridional.

630

LE PRÉSIDENT :

635

Madame Sheils et monsieur Lussier, merci beaucoup.

J'invite maintenant l'Association des parcs de maisons mobiles, s'il vous plaît. Bonsoir, madame!

640

Mme DIANE CAOQUETTE :

Bonsoir! Mon nom est Diane Caouette. Je suis présidente de l'A.P.P.M.M.

M. CLAUDE GINGRAS :

645

Bonjour! C'est Claude Gingras, directeur de l'A.P.P.M.M.

Mme DIANE CAOQUETTE :

650

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame et monsieur les commissaires! L'A.P.P.M.M. est un organisme sans but lucratif qui représente des parcs de maisons mobiles et modulaires et dont les résidents sont desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout privé.

655

Les réseaux privés n'ont pas de support et d'aide gouvernementale au niveau fédéral et provincial. Ils n'ont pas l'assistance du milieu municipal. Ils n'ont pas de taux réduit pour la restauration des infrastructures. Ils n'ont pas le pouvoir de décider du taux d'abonnement pour les services. Comparativement à une ville qui assume 33 % des dépenses, les réseaux privés à l'intérieur des parcs assument 100 % des dépenses.

660

Les parcs sont soumis à plusieurs règles. Entre autres, c'est la Régie du logement qui détermine les augmentations de loyer. L'entretien du terrain doit se faire selon les normes d'aménagement en vertu de l'article 1996 du Code civil. L'entretien des infrastructures doit se

665 faire selon la Loi de la qualité des eaux. Renouveler les baux est obligatoire en vertu de l'article 1936 du Code civil pour le maintien dans les lieux. La TPS et la TVQ ont augmenté les dépenses et il a été impossible de les récupérer car un loyer n'est pas taxable.

670 L'étalement urbain a fait en sorte que les parcs dans les villes, même si l'eau et l'égout sont fournis par la Ville, même si la Ville perçoit une taxe supplémentaire pour ces services, même si la Ville a reçu une augmentation de plus de 566 % en 20 ans sur les taxes foncières et même si la Ville, actuellement, taxe la valeur du réseau tel un immeuble, le réseau, lui, à l'intérieur du parc de maisons mobiles, il est toujours sous l'entière responsabilité du propriétaire du parc. Il doit toujours effectuer lui-même les réparations. Il doit toujours assumer à ses frais l'amende du Ministère en cas d'infraction. Il doit toujours donner 100 % de satisfaction aux résidents de la Ville. Et il est à la merci des locataires qui, en tout temps, peuvent porter plainte.

675 Qu'il soit possible d'obtenir un taux d'abonnement par le ministère de l'Environnement, c'est connu depuis peu et suite à des problèmes majeurs. Rien dans la loi ne définit comment on établit ce taux. Le délai pour obtenir un taux est trop long. On a vu des exemples de un à deux ans après la terminaison des travaux.

680 Pour prendre une décision juste et éclairée en tant que gestionnaire, il faudrait connaître à l'avance le taux qui sera accordé. Des travaux d'infrastructure, ça coûte cher. Il y aura des paiements à faire et ce, pour longtemps.

685 Tout ça pour vous dire, monsieur le président, que bientôt le secteur privé aura lui aussi d'investissement majeur. Que la réforme que vous analysez actuellement nous inquiète beaucoup. Qu'on ne peut pas prendre plus de charge additionnelle. Qu'on a besoin de soutien tant monétaire qu'opérationnel.

690 Lors de la Commission Bédard, nous avons soumis une recommandation au ministère des Affaires municipales à l'effet que 50 % des taxes perçues à l'intérieur des parcs devrait être conservé et réinvesti en temps opportun dans ces mêmes parcs. Nous croyons que ce serait un moyen équitable pour tous de donner à cette catégorie de gens qui ont été laissés à eux-mêmes depuis 20 ans, un retour des argent qu'ils ont déboursés. Nous comptons sur votre entière
695 collaboration pour que votre Commission apporte une attention particulière à la gestion des réseaux privés et principalement à la propriété de l'eau souterraine. Merci, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

700

Merci, madame. Vous m'avez un peu mêlé parce que le résumé que vous m'avez donné, ce n'est pas tout à fait celui que vous avez lu, alors je cherchais.

Mme DIANE CAOUCETTE :

705

Je m'en excuse.

LE PRÉSIDENT :

710

Mais ce n'est pas grave parce qu'on a lu de toute manière votre...

Mme DIANE CAOUCETTE :

715

C'était plus pour vous donner...

LE PRÉSIDENT :

720

C'est correct. L'essentiel de votre...

Mme DIANE CAOUCETTE :

725

À l'intérieur du résumé, ce n'était pas facile. Il y a beaucoup de points, puis l'essentiel, c'est qu'on est vraiment laissé à nous-mêmes, puis qu'en changeant votre loi, vous pouvez créer des problèmes majeurs et on n'a pas de méthode pour y remédier.

LE PRÉSIDENT :

730

Ne nous donnez pas plus d'autorité qu'on en a là.

Mme DIANE CAOUCETTE :

Non, mais advenant.

LE PRÉSIDENT :

735

Oui. C'est clair que vous représentez un cas d'espèce tout à fait unique puisque vous n'êtes pas que des aqueducs privés comme d'autres, vous représentez un grand ensemble et vous avez un problème extraordinairement complexe d'insertion dans la société, dans la municipalité, et là, bon, vous m'avez expliqué des choses. Expliquez-moi qu'arrive-t-il quand vous faites réviser, vous demandez au ministère de l'Environnement la révision de vos tarifs?

740

Mme DIANE CAOQUETTE :

745 Premièrement, comme je vous l'ai dit, c'est depuis peu qu'on sait que c'était possible d'avoir un tarif. Donc ça fait 20 ans que lorsqu'on avait des travaux à faire sur les réseaux, la seule alternative qu'on avait, c'était la Régie du logement qui décidait. Maintenant...

LE PRÉSIDENT :

750 Est-ce que c'est à travers notre audience que vous avez découvert ça?

Mme DIANE CAOQUETTE :

755 Non. C'est à travers de deux parcs qui ont passé à J.E., dont monsieur Bernier. Vous avez fait mention qu'il y avait des problèmes réels, que là, on a appris. Sauf qu'on s'est rendu compte qu'à l'intérieur de la loi même, après avoir questionné beaucoup de gens du ministère de l'Environnement, personne au ministère de l'Environnement n'est en mesure de nous dire comment on établit ce taux. On nous dit: «Si vous avez des problèmes, faites les travaux. Plus tard, on vous dira combien vous allez avoir.»

760 C'est inimaginable, ça. Quelqu'un ne peut pas investir 100 000 \$, 150 000 \$, puis que dans un an après, l'enquêteur va lui déterminer son taux. S'il détermine un taux que la personne n'est pas en mesure de faire ses paiements, il arrive quoi? Les travaux sont faits. L'emprunt est contracté. Puis le délai de un an ou deux, c'est qu'aussitôt les travaux terminés, aussitôt les paiements commencent. Donc c'est pour ça qu'on a attiré votre attention spécialement à l'effet que, un, on doit être en mesure...

765

LE PRÉSIDENT :

770 Les règles ne sont pas claires et les délais sont longs.

Mme DIANE CAOQUETTE :

775 Oui. Et même, les taux devraient être connus avant d'exécuter les travaux.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

780 Est-ce que vous avez, à l'Association, un ordre de grandeur de l'état de vos réseaux en général? Est-ce que vous pouvez dire: «Sur l'ensemble de maisons mobiles que nous avons parmi nos membres, l'état de détérioration est à ce point X», dans le pourcentage, en particulier en ce qui concerne les eaux usées.

Mme DIANE CAOQUETTE :

785 Ce qui s'est produit, c'est que, à compter de l'année 1980 - avant 1980, les parcs étaient là - les normes n'étaient pas définies, autant au milieu du ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité des eaux n'était pas là, la Loi sur la taxation n'était pas là et la Loi sur la Régie du logement n'était pas là. Mais les parcs existaient.

790 Donc c'est certain qu'à l'intérieur, il y a peut-être des parcs qui auront besoin sous peu, qui ne correspondent pas aux exigences de maintenant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

795 Mais vous n'avez pas, par exemple...

Mme DIANE CAOUCETTE :

Non. On ne peut pas...

800

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

... le degré de pollution engendré par des réseaux privés, défectueux, parmi les membres de l'Association.

805

Mme DIANE CAOUCETTE :

Non, non. Pour ça, il n'y a pas de données à l'heure actuelle.

810 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça va.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

815

Est-ce que vous avez tenté de faire appliquer ou de faire respecter le principe général, qui veut que si vous payez des taxes à une municipalité, vous avez droit à des services?

Mme DIANE CAOUCETTE :

820

Sur ça, l'Association a regardé pour tenter d'avoir un jugement déclaratoire sur le fond, en disant -- sauf que ça devrait être du cas par cas. Dans le sens que si on a un propriétaire qui poursuivrait en justice pour dire: «On paie des taxes, on a le droit à des services», le jugement qu'il y aurait serait valable que pour ce parc-là. Et c'est ça qu'on demande à travers les commissions...

825

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

À moins que vous obteniez un permis de recours collectif?

830

Mme DIANE CAOQUETTE :

Même, normalement le recours collectif serait attaché au parc qui serait concerné. Prendre un recours collectif au niveau de la province?

835

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ça dépend du juge. Le juge pourrait, en principe, accepter que le cas représente l'ensemble des parcs de maisons mobiles.

840

Mme DIANE CAOQUETTE :

C'est possible. On espère que grâce à une Commission comme la vôtre et la Commission Bédard... le rapport, je vous l'ai soumis, je crois bien, à l'intérieur, la Commission Bédard est favorable, dit que c'est une iniquité. On espère avoir un résultat semblable de votre Commission et que par ça, sans avoir recours aux tribunaux, que les gens verront qu'on ne peut pas être laissé entre l'arbre et l'écorce et jouer comme ça. Ça fait qu'on compte surtout sur notre... on est conscient qu'on ne va pas directement, sauf qu'on a des réseaux et on est sous la juridiction du ministère de l'Environnement.

845

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous êtes habile et bon stratège et vous choisissez tous les moyens pour faire valoir votre point de vue, et c'est correct. Et vous soulevez un problème qui est réel.

855

Entre-temps, je vous dirais n'attendez pas la production de notre rapport et poussez quand même au niveau du ministère de l'Environnement, puisque là vous avez un interlocuteur et vous posez deux questions auxquelles le ministère de l'Environnement peut apporter une réponse, c'est-à-dire les critères et les délais. Puisqu'eux, ils gèrent ça quand il y a une question d'aqueduc privé et de révision des coûts, et ça, c'est dans le courant de leurs responsabilités, exercez des pressions là aussi. Ne faites pas qu'attendre notre rapport. Il va être merveilleux mais, ça...

860

Mme DIANE CAOUCETTE :

865

On n'en doute pas. Pour votre bonne information, il y a déjà des pressions qui s'exercent. Il y a déjà des spécialistes dans le domaine mais on compte sur votre appui.

LE PRÉSIDENT :

870

Super. Alors, merci beaucoup et bonne chance à vous.

Mme DIANE CAOUCETTE :

875

Merci.

LE PRÉSIDENT :

880

Je vous en prie, monsieur, madame.

Monsieur Michel Aerte, s'il vous plaît. Monsieur Aerte s'était inscrit pour un mémoire oral. Il vient de manquer son coup. Alors je prends acte de la chose.

885

J'invite maintenant le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain. Bonsoir, messieurs!

M. GÉRARD MONTPETIT :

890

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame, bonsoir, monsieur! Je me présente. Gérard Montpetit. Avec moi, il y a monsieur Jacques Fournier. Également de notre comité d'administration, il y a monsieur Claude Bousquet qui est à l'auditoire.

895

Alors c'est la quatrième fois que le Comité des citoyens présente un mémoire au BAPE. La mission du CCCPEM, en accord avec sa charte, est de voir à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

900

Dans le mémoire que vous avez, ont collaboré à ce mémoire monsieur Fournier, monsieur Bousquet, madame Brigitte Forcier qui n'est pas ici, malheureusement, et moi-même. Ce qui va peut-être expliquer pourquoi il y a certains styles un peu différents à travers le texte.

905

Maintenant, au premier chapitre, l'exportation de l'eau. Notre Comité s'oppose à l'exportation massive de l'eau. À la page 4, on dit pendant la première partie des audiences, nous avons vu une controverse entre monsieur David Preston et d'autres intervenants, à savoir est-ce que nous serions obligés d'exporter de l'eau à travers différents traités, incluant l'ALENA.

Alors, nous ne sommes pas des juristes, loin de là. Cependant, ce qui nous semble clair, c'est que cette question-là doit être débattue et que les lois canadiennes et les lois québécoises doivent être blindées pour prévenir tout abus en cette question.

910 Ce que nous croyons, c'est que nous ne devons pas exporter de l'eau, nous devons plutôt inviter des compagnies, des sociétés américaines à venir s'établir chez nous, s'ils ont besoin de la ressource. Donc plutôt que d'exporter des jobs aux États-Unis, qu'ils viennent s'établir ici. Je crois que ça serait préférable.

915 Également, à la page 5, nous nous opposons formellement à tout transfert de quantité d'eau entre les grands bassins versants. Donc les grands bassins versants, on pense à la Baie d'Hudson, on pense aux Grands Lacs, le Saint-Laurent, on pense au bassin du Mississippi. Alors, en aucun cas, on peut jouer à l'apprenti sorcier de cette façon-là, parce que les conséquences, selon nous, sont absolument imprévisibles.

920 Dans notre mémoire, on parle, par exemple, de la moule zébrée qui a été introduite par accident et que ça cause des problèmes énormes aux systèmes d'aqueduc dans tout l'écosystème. Donc si un seul organisme comme ça peut causer des problèmes, qu'est-ce qu'il en serait lorsqu'on commence à mélanger des organismes qui n'ont jamais été ensemble?

925 Ensuite, à partir de la page 7, nous parlons du principe de l'utilisateur-payeur. Alors nous proposons que dans un avenir à moyen terme, que la Commission se penche sérieusement sur l'idée d'avoir des compteurs d'eau dans les résidences. Parce qu'il y a beaucoup de gaspillage, qu'on croit.

930 Selon l'Association québécoise des techniques de l'eau, on nous dit que cette réduction, à cause des compteurs, serait de l'ordre de 30 à 40 %. Personnellement, je demeure à la Présentation, donc j'en glisse un mot ici. Nous sommes avec l'AIBR, c'est-à-dire l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu. Nous avons des compteurs d'eau et la consommation se trouve à être d'à peu près 44 gallons d'eau pour les résidences privées. Ce qui contraste avec environ
935 70 gallons d'eau par personne par jour ailleurs.

940 Donc, je crois que c'est une façon de réduire les quantités d'eau à utiliser, que c'est une façon aussi de réduire les quantités d'eau à traiter soit en amont dans les usines de filtration, soit ensuite en aval avec les usines de traitement des eaux usées.

945 Nous reprenons un article de monsieur Éric Trottier dans La Presse, qui disait que monsieur Michel Leduc, le président de la Commission de l'environnement de la CUM, disait que les coûts d'installation des compteurs, c'est astronomique. Est-ce que Montréal pourrait se le permettre?

Nous, nous posons la question inverse: compte tenu que ça implique des réductions énormes dans les quantités d'eau à traiter, est-ce que, à long terme, Montréal aura les moyens financiers de ne pas installer des compteurs d'eau?

950

Au niveau tourisme, maintenant, nous voulons concentrer un peu notre étude sur la rivière Yamaska qui est la rivière principale dans notre coin. Alors, l'élevage et la pollution agricole et les industries de l'agroalimentaire sont les principaux problèmes. Et plusieurs études démontrent que la rivière Yamaska est une des rivières les plus problématiques du Québec.

955

Ce qu'on dit également, c'est qu'il y a peu ou pas de plage possible. On ne peut pas utiliser la rivière Yamaska pour des activités de tourisme. À titre d'exemple, il y a trois ans, en 96, il devait y avoir une activité à Saint-Pie où on ferait des activités avec des motomarines et on les a annulées parce qu'il y avait des problèmes. Si les pauvres devaient tomber à l'eau, il y avait des problèmes avec la qualité de l'eau. Alors, c'est un exemple où on a dû annuler carrément une activité.

960

Ensuite, au niveau de la page 14, 15, on vous fait remarquer qu'il y a peu d'industries dans la région du bassin de la Yamaska sauf des industries qui ont trait à la transformation des aliments. Cependant, selon certains rapports du ministère de l'Environnement, à certains moments, il y a des hausses et on se pose certaines questions, par exemple: est-ce que certaines personnes laissent certains déversements, plus ou moins accidentels, disons.

965

LE PRÉSIDENT :

970

Les incidents ont tendance à revenir à la même date.

M. GÉRARD MONTPETIT :

975

D'année en année. Puis selon la qualité de l'eau, c'est toujours au même endroit qu'il y a un problème. Alors il y aurait peut-être des choses à voir à ce sujet.

980

À la page 17, comme notre région est très agricole, on parle des boues, des fumiers, des lisiers et des purins. Il y a une brève description et on dit qu'il y a, selon certaines études, 300 000 unités animales. Une unité animale, c'est l'équivalent du fumier et des litières produites par une vache. Donc, ça peut être 5 porcs à l'engraissement, etc.

985

Donc, la moyenne est de 1.5 unité animale par hectare, parfois même dans certaines sous-régions ça va jusqu'à 2. Donc, c'est la plus grande concentration animale au Québec. Donc, ça nous cause des problèmes. D'autant plus que ces concentrations-là sont dans certaines paroisses ou certains coins de paroisse et ce n'est pas tous les producteurs qui ont des animaux. Alors si un producteur a beaucoup de porcs, il doit étendre sur ses terres agricoles et, de plus, il n'étendra pas sur toute sa terre mais sur une section. Donc, on pourrait avoir de très grandes concentrations à certains endroits. Et lorsqu'il y en a trop, bien, là, ça cause problème.

990

Nous avons entendu dire, par exemple, où un producteur agricole sur une parcelle de terre avait étendu jusqu'à 170 mètres cubes à l'hectare. À la pause café, quelqu'un avait dit: «Bien, avec des taux d'épandage de cet ordre-là, aussi bien dire: allez à tel endroit, puis

995 dompez ça directement dans la rivière, il n'y aura pas de différence.» C'est peut-être un petit peu cynique mais c'est un peu réaliste également.

1000 Également, pages 19 et suivantes, on parle que à cause justement de ces fumiers, il faut répartir ces fumiers, ces lisiers sur un plus grand coin de territoire. Donc, il y a l'AGEO qui est l'Association de gestion des engrais organiques, c'est une association qui a un mandat du Ministère et qui dit, bon, un producteur a beaucoup d'animaux, l'autre a seulement du maïs ou des céréales, donc qu'on fasse une entente avec son voisin, une entente écrite, signée, approuvée par le Ministère pour que ce fumier-là, on n'essaie pas seulement de s'en débarrasser mais qu'on utilise ses qualités fertilisantes chez les producteurs où il n'y a pas d'animaux.

1005 On vous donne certains exemples, par exemple, à La Présentation où je demeure et où il y a une étude agroenvironnementale, puis à Saint-Pie. Donc, on essaie de répartir ces fumiers-là de façon plus équitable pour qu'ils soient utilisés efficacement comme engrais et aussi que ce ne soit pas une source de pollution.

1010 Également, ces agences ont permis, par exemple, de faire des recommandations au Ministère pour avoir de nouvelles normes d'épandage. Donc maintenant, on ne dit pas qu'on met tant de tonnes ou tant de mètres cubes à l'hectare, les recommandations d'épandage vont être définies en fonction du taux de saturation de phosphore dans le sol. Donc, lorsqu'il y a tant de phosphore, un instant, on ne met pas d'engrais minéral, on ne met pas d'engrais organique, on s'arrête là.

1020 D'ailleurs, je voyais dans Le Courrier de Saint-Hyacinthe, aujourd'hui, justement un article où on parle de l'AGEO pour avoir des ententes entre cultivateurs, entre agriculteurs pour répartir ces fumiers.

1025 Autre chose qui pose problème. C'est que plusieurs personnes dans la région voient la rivière un peu comme un égout où on peut envoyer ses eaux usées. Il y a quelques années, à Saint-Pie, nous avons fait une plainte. Écoutez, il y a plusieurs citoyens dont le tuyau d'égout débouche directement dans la rivière, tout tombe direct à la rivière et ça causait certains problèmes évidents. Alors la Municipalité a fait des pressions pour qu'ils aient des champs d'épuration mais il y a encore trop de personnes qui ont cette mentalité-là.

1030 À la page 21, on dit que oui, il y a beaucoup de municipalités qui ont des usines pour traiter les eaux usées mais qu'il y en a encore plusieurs qui n'en ont pas et que c'est inacceptable. Donc, que toutes les municipalités devraient avoir des usines de traitement. Mais nous aimerions que les choses aillent plus loin, de ne pas avoir seulement un traitement primaire mais d'avoir également un traitement secondaire et tertiaire, parce qu'il faut enlever d'autre chose que les matières solides. Oui, c'est important de les enlever.

1035 Et, à cette fin, par exemple, la Municipalité du Bas-Richelieu, qui est juste un petit peu plus en aval de chez nous, a fait une plainte au sujet des eaux usées qui sont déversées dans le

1040 Saint-Laurent par la Communauté urbaine de Montréal parce que le panache, lorsque l'eau sort de l'usine du boulevard Duplessis, est très visible. On ne fait pas de traitement secondaire, ni tertiaire, donc ça cause des problèmes et les efforts que nous pouvons faire, que la Municipalité du Bas-Richelieu peut faire, sont annulés par ces eaux qui sont traitées, oui, mais qui n'ont pas subi suffisamment de traitement.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous signale juste que vous parlez depuis 15 minutes. Donc, si vous pouvez accélérer sur la fin, s'il vous plaît.

1050 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

1055 D'accord. Page 24, les pesticides. Une chose qui nous tient à cœur, c'est que, oui, les pesticides ont des effets. Quelque chose qui devrait être revu, c'est que les doses recommandées aux agriculteurs sont faites par les compagnies manufacturières. Donc une compagnie qui se trouve en conflit d'intérêt, elle dit: «Bon, on devrait mettre, exemple, 1 litre par hectare» ou quelque chose comme ça, mais ça c'est dans des conditions très difficiles. Mais on pourrait facilement mettre un tiers ou un demi-litre et ça ferait pareil. Mais les agronomes ne peuvent pas faire de telles recommandations. Donc, elles sont en conflit d'intérêt et ça devrait être au moins le gouvernement qui décide des normes, des quantités de pesticides à appliquer.

1060 En fin de compte, puisqu'on doit accélérer un petit peu, nous croyons beaucoup qu'il faut aller dans le sens du développement durable - ça, c'est notre conclusion - et que nous devons, ensuite, travailler par bassin versant. D'ailleurs, un autre comité a parlé à cet effet et c'est la seule façon de fonctionner. Merci, monsieur le président.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

1070 Merci beaucoup. Vous avez une affirmation en pages 7 et 8 de votre mémoire donc sur la fameuse question des compteurs d'eau et de l'économie d'eau. Voici une question très controversée. On a des mémoires qui nous disent: surtout pas de compteur, parce que le compteur, finalement, il va défavoriser les pauvres et ce n'est pas vrai qu'il va changer la consommation.

1075 Vous me donnez deux sources et je voudrais savoir où est-ce qu'elles sont. Vous me donnez une étude d'Environnement Canada de 91 et puis, après ça, vous me référez à Calgary et, malheureusement, les documents auxquels vous référez ne sont pas dans la bibliographie. Si vous pouviez me donner la référence bibliographique exacte de ça, ça nous serait utile. Vous n'êtes pas obligé de le faire maintenant mais si dans les...

1080 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Je l'ai ici.

LE PRÉSIDENT :

1085

Correct. À la fin, vous viendrez voir la secrétaire à l'arrière.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1090

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

1095

Mais j'ai besoin de la source de ça, voyez-vous. C'est une des questions qu'on doit explorer.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1100

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1105

Parce que les opposants disent: «Ce n'est pas vrai qu'il y a un lien. Le lien est au niveau de vie.» Et les gens disent: «Les pauvres consomment moins d'eau; les riches consomment plus d'eau, et mettre un compteur, ça va juste rendre le pauvre encore plus fragile.» Et ils contestent l'association qu'on fait.

1110

L'autre que vous faites, vous la faites pour La Présentation. Vous dites que vous êtes rendu à 44 gallons en 95. Avant que vous ayez des compteurs d'eau, avez-vous le niveau de consommation dans lequel vous étiez?

M. GÉRARD MONTPETIT :

Si je parle de La Présentation, où je demeure...

1115

LE PRÉSIDENT :

Oui. Là, c'est votre ville. Là, vous êtes sur le terrain.

1120

M. GÉRARD MONTPETIT :

J'ai déménagé à La Présentation en 1979 et alors que je construisais ma maison, le réseau d'aqueduc a passé. Alors, avant ça, c'était des puits, donc c'était difficile à vérifier la quantité d'eau.

1125

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas la citation de référence, d'accord. Ça marche. Merci.

1130

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'aimerais vérifier auprès de vous ce que vous mentionnez au haut de la page 25. Lorsque, dites-vous, les doses recommandées par les fournisseurs, les manufacturiers de pesticides ne sont pas respectées par le producteur, vous dites que le comble du ridicule, c'est qu'un agriculteur qui utiliserait une quantité de pesticides moindre que ce que les transnationales ont édicté pourrait ne pas être indemnisé par l'assurance récolte. Avez-vous des exemples?

1135

M. GÉRARD MONTPETIT :

Moi, c'est ce qu'on m'a dit.

1140

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Des faits?

1145

M. GÉRARD MONTPETIT :

Donc, que ça va jusque là à certain moment. Certains agriculteurs craignent justement ça. Donc on ne dit pas trop fort qu'on prend moins de pesticides que la quantité voulue.

1150

M. JACQUES FOURNIER :

1155 La chose que je sais, c'est que les agriculteurs ont souvent des clubs
agroenvironnementaux ou des conseillers qu'ils s'engagent et puis ces gens-là ne mettent jamais
par écrit les recettes maison qui permettent justement d'utiliser moins de pesticides. En tout cas,
des gens que je connais, qui sont agriculteurs, puis ils me disent toujours que c'est des choses
soit écrites sur un petit bout de papier pas signé ou des choses dites juste verbalement, puis
c'est des recettes qui sont connues par presque tous les cultivateurs. Ils disent: bon, dans telle
situation, mets juste ça mais mélange ça avec telle autre affaire, puis ça va te donner de
1160 l'efficacité.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1165 Oui, mais il y a des agronomes dans ces clubs-là. Un agronome, c'est un
professionnel. C'est une profession certifiée, ça. L'assurance récolte, à la suite d'un conseil
d'agronome de mettre dans la mixture moins de pesticides, est-ce que vous avez donc des
exemples que l'assurance récolte n'a pas reconnu l'avis d'un agronome, par exemple?

M. JACQUES FOURNIER :

1170 Bien, avec ce que je comprends, puis les gens du MAPAQ pourraient peut-être vous
informer là-dessus, c'est que les gens du ministère de l'Agriculture ou autres professionnels en
agriculture n'oseraient jamais faire ça, sans qu'il y ait des preuves soit par expérimentation pour
prouver qu'est-ce qu'ils font. Même s'ils savent de façon empirique que dans le champ, ça
1175 fonctionne, qu'ils réussissent à contrôler les herbes ou les insectes de cette façon-là, si ce n'est
pas par des recherches organisées, puis bien structurées avec des rapports à l'appui, ils ne
prennent pas la chance de le dire de façon officielle.

LE PRÉSIDENT :

1180 Mais ce que vous dites est plus fort que ça encore. Vous dites qu'un cultivateur pourrait,
en cas de perte, ne pas être compensé par l'assurance récolte parce qu'il n'aurait pas suivi les
directives quantitatives fixées par la compagnie qui vend le produit.

M. JACQUES FOURNIER :

1185 C'est plutôt dans l'optique de dire: «S'il n'a pas pris les moyens adéquats pour assurer
que sa récolte soit bonne.»

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. S'il en a mis trop, s'il l'a mal épandu, ça, je peux comprendre. Mais qu'il en ait mis moins et que ça justifie l'assurance agricole de ne pas compenser, surtout s'il a, en plus, un avis d'agronome même s'il est...

1195

M. JACQUES FOURNIER :

Oui, mais l'avis d'agronome, jamais un agronome signera un avis, c'est ça que je vous disais au début. Les conseillers, agronomes-conseillers, jamais ne signent un avis comme quoi qu'il peut mettre la moitié de la dose puis que ça va être correct.

1200

LE PRÉSIDENT :

On va avoir les représentants de l'UPA, on va poser des questions tantôt.

1205

M. JACQUES FOURNIER :

Parce que sinon, il prendrait ça sur sa propre responsabilité.

1210 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Messieurs, dans le chapitre sur l'érosion que vous n'avez pas commenté beaucoup, vous parlez de compensation. D'abord de compensation, par exemple, accordée, j'imagine, à des producteurs agricoles pour perte d'espace en culture pour l'aménagement d'une bande ou le maintien d'une bande végétative, compensation pour empêcher de détruire les zones humides. C'est vrai que le monde agricole est habitué aux subventions mais là, c'est une forme additionnelle de mesures pour inciter à l'action que vous proposez.

1215

J'aimerais connaître un petit peu la logique qu'il y a derrière tout ça parce que, par exemple, vous dites: «Donner des compensations pour empêcher de détruire des zones humides.» Donc, on indemniserait par cette formule-là des citoyens ou des producteurs pour ne pas qu'ils détruisent. Autrement dit, on paierait pour éviter de causer un dommage. Il y aurait des indemnités pour éviter de causer des préjudices. Est-ce que c'est bien ça? J'aimerais connaître la logique de votre...

1220

1225

M. JACQUES FOURNIER :

Oui. On pourrait prendre un autre terme, dire que c'est une façon de payer pour protéger. Puis ça m'a fait plaisir tantôt quand j'ai entendu les gens qui s'occupent de la Baie Missisquoi avoir une idée un petit peu semblable à la nôtre là-dessus. C'est qu'on se dit, ce n'est pas normal que le milieu agricole ou forestier soit obligé de supporter à même leurs revenus des mesures qui sont, à notre avis, nécessaires d'être prises de façon uniforme partout sur le territoire pour protéger contre l'érosion. Puis ça va aussi pour d'autres points de vue.

1230

1235 Donc on se dit, ça devrait être partagé par tout le milieu global: le milieu rural, agricole, milieu urbain qui jouit, en fin de compte, d'une qualité d'environnement meilleur.

1240 Donc la façon de faire ça, qu'on voit, nous autres, le plus simple, c'est de dire, bien, au lieu de mettre des mesures coercitives, puis de dire aux gens: «Vous êtes obligé de laisser une bande de chaque côté d'un fossé, une bande gazonnée...» Ou même on pense que des brise-vent, ça serait utile aussi. Parce que dans la région de Saint-Hyacinthe, je ne sais pas si vous êtes déjà venu dans certaines périodes où on a des tempêtes de terre, c'est des nuages, on ne voit quasiment pas, c'est pire que de la poudrière en hiver, c'est du sol arable qui se promène, ça pollue l'environnement en premier. Puis en plus, c'est une perte économique, même pour les agriculteurs c'est une perte économique. Mais c'est difficile de faire rentrer ça.

1245 On en voit de temps en temps des gens qui se soucient de ça mais la plupart, à cause du coût des terres, que c'est rendu à 3 000 \$ l'acre pour acheter une ferme, les gens essaient de cultiver le moindre pied carré de leur terre. Donc on se dit...

1250 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les pratiques que vous venez de mentionner, ce sont des dommages à l'environnement?

1255 **M. JACQUES FOURNIER :**

Quand ils font des travaux trop près des cours d'eau?

1260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui?

M. JACQUES FOURNIER :

1265 Bien, je ne pense pas que ce soit calculé parce que des fois...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1270 Parce que vous, vous employez le terme «détruire des zones humides» .

M. JACQUES FOURNIER :

1275 Quand je parle de détruire des zones humides, c'est peut-être plus souvent quand les gens vont vouloir «étendre» leur ferme et puis, des fois, c'est des zones de terre noire. Je ne dis pas qu'on ne peut pas cultiver aucune terre noire mais des fois c'est quasiment pas cultivable. Ou encore dans des boisés, les gens cherchent à faire du drainage excessif pour venir à bout de circuler et d'exploiter une partie de boisé, puis ces zones humides-là, souvent c'est la recharge des nappes phréatiques.

1280 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui. Bien, d'ailleurs, d'après un cahier que l'UPA a publié récemment sur l'agriculture durable, ce sont des pratiques qui non seulement sont dommageables à l'environnement mais qui sont économiquement non souhaitables pour les producteurs agricoles.

1285 Bon, si ce sont des activités ou des pratiques dommageables à l'environnement, on peut imaginer - puis c'est ce que certains ont proposé à la Commission - des subventions conditionnelles à l'adoption de certaines pratiques ou à certaines exigences. Mais, vous, vous dites: «Il faut les indemniser. Il faut les payer pour qu'ils ne détruisent pas.» C'est ce principe-là que je ne suis pas capable de vous suivre au niveau de la logique.

1290

M. JACQUES FOURNIER :

1295 Admettons qu'il y a une zone humide dans un boisé près d'une rivière. Pour pas que les gens cherchent à mettre ça en exploitation, soit en faisant un drainage pour venir à bout d'y avoir accès, puis que ça détruit la zone humide, donc si on dit plutôt que de faire ça, la terre, lui, il l'a achetée voilà disons que ça fait 5 ans ou 10 ans, puis il l'a payé un bon prix, puis il essaie d'en tirer profit, on va dire: «Au lieu de ça, tu vas avoir un avantage monétaire», qui va atténuer la perte que ça peut lui causer de ne pas pouvoir aller exploiter cette zone de terre-là. Ce n'est pas clair, mon affaire?

1300

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1305 Bien, j'ai de la difficulté parce que si on regarde les dommages dans d'autres secteurs, par exemple les dommages aux biens publics, à la propriété, ça serait inimaginable juste de prononcer le mot «indemnité» pour éviter que les gens causent des dommages.

M. JACQUES FOURNIER :

1310 Quelqu'un qui a acheté une ferme voilà 10 ans à un bon prix, puis lui, il dit: «Je vais mettre ça en exploitation», puis là-dessus, il y aura peut-être la moitié de la ferme qui n'était pas en culture déjà. Mais acheter d'autres fonds de terre autour, c'est cher, ça fait que des fois ça revient moins cher de défricher puis de mettre en culture des terres qui n'étaient pas propres à la culture auparavant, en faisant du drainage, en installant des pompes pour pouvoir sortir l'eau.

1315 Il y a toutes sortes de moyens comme ça aujourd'hui au point de vue technique qui peuvent se faire. Mais ça empiète toujours dans des zones humides - c'est parce qu'on parle juste des zones humides - mais ça empiète dans ces zones humides-là qui sont souvent des zones, premièrement, de filtration pour les eaux qui s'écoulent après ça dans des cours d'eau, et aussi, souvent des zones de recharge pour les nappes phréatiques.

1320 Donc, la personne qui a acheté cette terre-là, elle l'a payée. C'est normal qu'elle ait le droit d'en tirer un profit. Là, on se dit, vu qu'on va l'inciter à ne pas en tirer profit, il faudrait atténuer sa perte. Puis ce dédommagement-là ou cet encouragement-là à ne pas la mettre en exploitation, avant de passer à des mesures drastiques, de dire: «C'est défendu de mettre en exploitation une zone humide qui est utile dans le milieu», bien, je pense que c'est comme un moyen mitoyen pour temporiser un petit peu.

1325 Les gens, aujourd'hui, qui achèteraient une terre, ils sauraient qu'ils n'ont pas le droit d'exploiter une zone humide. Bien, c'est sûr que ça ne mériterait pas de donner une compensation. Mais tous ces gens-là, déjà, sont propriétaires de ces fonds de terre-là, mais c'est normal qu'eux autres se disent: «Pourquoi que moi, à cause que le temps change, le milieu a plus d'exigences au point de vue environnemental, que moi, je subisse une perte tout seul?»

1330 C'est tout le milieu, puis c'est un petit peu dans le même état d'esprit que les gens de Baie Missisquoi tantôt parlaient. C'est que les gens de la ville, les gens du monde rural, qui ne sont pas des exploitants, eux autres aussi doivent participer à cet effort-là pour faire en sorte qu'on améliore le milieu au point de vue environnemental.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Alors merci, messieurs. Vous me dites que c'est la quatrième fois que vous passez au Bureau d'audience? Donc vous êtes venu parler sur d'autres objets à d'autres moments devant d'autres commissions, bon, alors, merci beaucoup. Et vous n'oubliez pas pour les références. Vous les donnez au secrétariat en arrière, s'il vous plaît. Merci.

Alors, j'invite le Mouvement Au Courant, s'il vous plaît. Bonsoir!

M. JOHN BURCOMBE :

1350 Bonsoir, monsieur le président! Je suis John Burcombe du Mouvement Au Courant et je suis ici ce soir pour représenter le Mouvement Au Courant, un groupe de bénévoles qui, depuis 10 ans, poursuit deux grands buts: premièrement, de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et, deuxièmement, de poursuivre la participation publique dans les processus décisionnels.

1355 Alors j'aurais des acétates à présenter mais j'ai aussi des copies papier. Je peux vous les donner pour suivre plus facilement.

1360 Peut-être, monsieur le président, vous êtes un peu surpris de me voir ici ce soir parce
que je n'ai pas assisté à la première partie des audiences dans la Montérégie, mais c'est un cas
particulier. J'ai assisté aux audiences sur les nouveaux boulevards à Brossard et lors de ces
audiences, il était question de la rivière Saint-Jacques qui est dans ce secteur, et j'ai commencé
à regarder un peu l'histoire de cette rivière, c'est quoi le sort d'une rivière qui était dans une
1365 zone urbaine ou en train d'être urbanisée.

 Alors je vais en parler. C'est une assez petite rivière, la rivière Saint-Jacques, qui a son
embouchure au fleuve Saint-Laurent et une superficie de bassin versant de 180 kilomètres
carrés qui s'étend au nord à Saint-Hubert et, au sud, presque Napierville.

1370 Alors je vais utiliser les acétates. Alors, ça, c'est le bassin versant de la rivière Saint-
Jacques. On voit le bassin de La Prairie, du fleuve Saint-Laurent ici, et ça, c'est l'embouchure
qui est, en effet, entre La Prairie et Brossard, et tout au nord, c'est Saint-Hubert, et tout en
bas, juste ici, c'est Napierville.

1375 Alors le bassin versant se compose aussi de sous-bassins. Ici, il y a le ruisseau Saint-
Claude à l'est et, à l'ouest, c'est le ruisseau Saint-André, et il y a la rivière à la Tortue à l'ouest,
et la rivière l'Acadie à l'est. Bon, ça situe la rivière.

1380 J'ai tenté de trouver des cartes et des photos aériennes pour montrer un peu comment la
rivière était bousculée, si on peut dire, pendant les 50 dernières années. Alors cette acétate-ci
démontre le plan qui était achevé en 1955 pour la confection de la voie du Saint-Laurent et on
voit ici qu'on prévoit de diviser le bassin de La Prairie en deux morceaux: un morceau pour le
canal près des rives - la partie qui forme le canal est près de la rive - et le reste du bassin
1385 versant maintenant, c'est appelé le grand bassin de La Prairie. Cette portion-ci, qui est, en
effet, la voie maritime et le petit bassin de La Prairie.

 Maintenant, ça, c'est la rivière Saint-Jacques qui débouche maintenant dans ce plan
d'eau ici qui est, en effet, maintenu à un niveau presque constant pour le passage des bateaux.
1390 Alors ça veut dire tout de suite que le régime hydraulique de la rivière est complètement changé.
Au lieu d'avoir les changements de niveau avec les crues printanières et les crues d'été, il y a
toujours maintenant presque le même niveau d'eau à son embouchure et ça a évidemment
affecté le régime hydraulique.

1395 Par hasard, j'ai été chanceux de trouver une photo aérienne qui a été prise lors des
travaux de la voie maritime. En effet, ça, c'est les digues qui sont en train d'être bâties. Là, ils
font des travaux à sec derrière ces digues. Ici, c'est la sortie de la rivière Saint-Jacques - ça,
c'est la rivière Saint-Jacques - là il y a toujours de l'eau qui est en communication avec le fleuve.
Ici, il y a d'autres passages qui sont en train d'être aménagés pour faire les travaux de la voie
1400 maritime. Et ça, c'est pris en 1957.

1405 C'est un peu plus tard, en 1962, et on voit qu'ici, on a toujours l'embouchure de la rivière - c'est à une échelle un peu plus grande - on voit la rivière. Il y a des plans d'eau qui sont de chaque côté. Ça, c'est le boulevard Taschereau, la route 134, et on peut voir les méandres dans la rivière. Et, ici, je crois que c'est des travaux qui étaient associés à la voie maritime. Mais on voit que les terres sont toujours en agriculture.

1410 Ici, c'est un peu plus loin, plus en amont dans la rivière. On voit ici déjà une diversion qui a été faite, un détournement de la rivière. Au lieu de laisser la rivière prendre ce méandre-là, on a aménagé un détournement pour que l'eau passe plus vite. Ça, c'est le confluent avec le ruisseau Saint-Claude qui va plus à l'est, et la rivière Saint-Jacques, elle, continue plutôt plus au sud. Mais on peut voir comment dans le passé il y avait plusieurs méandres qui étaient, par la suite, court-circuités, etc. Il est resté des étangs un peu partout. C'est parsemé d'eau. Ici, aussi, il y a des parties d'eau.

1415 Maintenant, on est plus tard, on est en 1966. On voit qu'on vient d'aménager l'autoroute 15 le long du bassin de La Prairie et on est en train d'élargir le boulevard Taschereau et, en même temps, on est en train de faire une route qui va aller exactement dans l'axe de la rivière, c'est comme une route de détournement de La Prairie qui est en bas ici, la route 104. C'était prévu de faire cette connexion pour libérer le centre-ville de La Prairie du trafic qui veut prendre la 104. On voit ici, je crois, le commencement d'un terrain de golf.

1425 Alors encore un peu plus tard, en 1975 maintenant, on voit que l'industrie commence à être établie. Ça, c'est le côté de Brossard. Brossard est de ce côté de la rivière et La Prairie, de l'autre côté. La Prairie est une ville qui a été établie maintenant il y a 300 ans, je crois. Pour Brossard, par contre, elle est établie seulement depuis 40 ans. Alors il y a une grande différence dans l'âge des deux villes. Alors Brossard a décidé de faire une aire industrielle. Ils ont aménagé une route ici, un boulevard, c'est le boulevard Matte, et ça, c'est la première industrie installée avec sa propre connexion de chemin de fer. Et on voit qu'il y a toujours cette infrastructure ici mais ce n'est pas connecté et on verra par la suite que, en effet, ça a été abandonné. Mais, ici, le golf est pas mal développé.

1435 Encore dix ans plus tard, on est en 86. Ici, c'est toujours la rivière Saint-Jacques et on a fait maintenant un développement résidentiel et on a utilisé l'eau pour former un lac, et on voit commencer plus de résidences, de développement vers la rivière. Et on voit aussi que du côté de Brossard, on ne peut pas voir très bien ici, mais il y a de l'industrie directement sur la rive de la rivière de ce côté.

1440 Ça, c'est presque à nos jours. Ça, c'est 1994 et dans ce cas, c'est la carte topographique, et voici notre rivière toujours et on voit maintenant comment -- ça, c'est le boulevard qu'on a vu tantôt, le boulevard Matte, on voit que ça, c'était la seule industrie originalement qui était établie là. On voit maintenant comment d'autres industries s'approchent de la rivière. Il y a toujours cette possibilité de connexion à une route mais, en effet, maintenant c'est abandonné. C'est bon que c'est abandonné parce que je ne vois pas comment ils auraient pu faire la connexion avec la route 104 qui est plus loin ici sans vraiment détruire toute la rivière.

Et on voit du côté de La Prairie comment les maisons approchent de la rivière. Et ici, même, ils ont installé une grande école avec les terrains de jeux qui sont, en effet, tout près de la rivière.

1450 Et la plupart de tout cet aménagement près de la rivière était fait par le remblayage dans les marais. Toute cette superficie auparavant était des marais, des marécages. On a vu comment de petits étangs d'eau qui sont plus loin ici. C'est, d'ailleurs, toujours pas développé et c'est toujours possible qu'on ne puisse garder un peu de l'aspect original de la rivière.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1455

Monsieur Burcombe, le pointillé, là, est-ce que c'est le projet de route à l'étude?

M. JOHN BURCOMBE :

1460

Oui. C'était prévu depuis 1960 quelque chose, on a vu dans les acétates. Ils ont même été presque au point d'achever les connexions entre la 15 et Taschereau, par exemple, mais par la suite ça a été abandonné. Et, en effet, j'ai entendu qu'ils ont utilisé la pierre qui était là pour construire l'autoroute 30 qui passe maintenant ici. Ça, c'est l'emprise de l'autoroute 30. Ce n'est toujours pas indiqué sur cette carte mais l'autoroute 30 passe maintenant à peu près dans cet

1465

axe-là.

Alors pour cette acétate-là, je vais peut-être laisser, parce que je veux parler un peu plus des implications de ça. Et on voit maintenant, ici, c'est l'autoroute 30, ici, c'est notre boulevard Matte avec les industries. Il y a un échangeur ici avec le boulevard Matte. Et

1470

l'autoroute 30, en effet, traverse le ruisseau Saint-Claude et la rivière Saint-Jacques.

Alors, ça, c'est les acétates. Alors je vais faire quelques commentaires. Alors, on a vu comment la rivière a été agressée, comme on peut dire, par l'urbanisation des deux bords. Et je crois qu'en théorie, on a maintenant la politique de protection des rives et du littoral et les plaines

1475

inondables, et cette politique devrait en théorie arrêter ces types d'empiétement dans les zones de marais, de marécages.

Et, en effet, les exigences de cette politique sont inscrites dans les schémas d'aménagement des deux MRC. Alors, il faut noter qu'ici on est non seulement dans la rivière, la limite entre la Ville de Brossard et la Ville de La Prairie, mais La Prairie est dans la MRC de

1480

Roussillon tandis que Brossard est dans la MRC de Champlain.

Alors, les exigences de cette politique sont dans les schémas d'aménagement et dans les règlements des deux villes avec toujours une grande liste d'exceptions. Mais, en théorie, il n'est pas supposé d'avoir des travaux dans une bande riveraine de 15 mètres. Avec toujours le

1485

problème de définir où se trouve le point de commencement pour mesurer ces 15 mètres. En théorie, c'est la ligne des hautes eaux naturelles qui est pas mal difficile à localiser dans un marais.

1490 Pour résoudre ce problème, il y a les cartes de zones inondables qui indiquent
clairement les zones à risque d'inondation une fois dans 20 ans et une fois dans 100 ans.
Encore, en théorie, toute construction dans ces zones inondables est interdite.

1495 Mais le problème, c'est que ces cartes n'existent pas pour La Prairie et Brossard, en ce
qui concerne la rivière Saint-Jacques. Et selon le ministère de l'Environnement, il faut attendre
une bonne crue printanière afin d'établir les niveaux d'eau à utiliser pour confectionner ces
cartes. Alors on est comme dans un vide où on a la législation, oui, une politique, mais on ne
peut pas l'appliquer parce qu'on n'a pas les outils pour l'appliquer. Et entre-temps, le
remblayage continue, la construction continue.

1500 Et, en effet, la deuxième version du schéma d'aménagement de toutes les MRC devrait
indiquer clairement ces zones à risque dont les zones inondables mais, malheureusement, la
deuxième version du schéma pour Champlain est déjà en vigueur depuis février cette année,
sans cette information. Et on ne sait jamais quand on l'aura. Et du côté Roussillon, la situation
1505 est meilleure, même si la révision est toujours en cours, la révision de son schéma.

Et ce qui est montré dans ce dernier acétate, c'est une carte pour un règlement de
contrôle intérimaire de non-remblai dans une bande riveraine de 50 mètres et encore plus à
certains endroits. Et je peux montrer ça sur l'acétate. C'est, en effet, cette bande riveraine tout
1510 le long de la rivière Saint-Jacques et en partie le ruisseau Saint-Claude, mais toute une
superficie autour du confluent du ruisseau et la rivière est considérée comme une zone de non-
remblai. En théorie, il ne devrait pas y avoir de construction dans cette zone. Alors, espérons
que ce sera respecté.

1515 Je ne sais pas combien j'ai utilisé de temps, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez utilisé 20 minutes.

1520

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

1525

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me faire l'essentiel de vos recommandations et de vos considérations?

M. JOHN BURCOMBE :

1530

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1535 C'est sûr que ça va porter sur le respect des zones inondables.

M. JOHN BURCOMBE :

1540 En effet, sur l'utilité des milieux humides qui était déjà soulignée ce soir, je crois, leur utilité comme habitat faunique, comme épurateur d'eau, comme éponge pour moduler les apports d'eau. Et, aussi, en particulier pour ce cas-ci, il y avait en 1992 une tentative de formation d'un parc régional qui était mis de l'avant par les deux villes, mais pour une quelconque raison, sans doute manque d'argent, ça a tombé.

1545 Alors je me demande s'il ne serait pas temps de tenter de le ranimer pour voir s'il n'y a pas moyen de sauver ce qu'il reste de la rivière et du ruisseau. En particulier, cette zone qui est maintenant protégée du fait que cette zone-là, apparemment, est très productive pour aire de frai de plusieurs poissons. Il y a des études là-dessus.

1550 Alors j'aurais pu continuer mais je crois que j'aurai l'occasion de vous donner d'autres recommandations quand vous serez à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

1555 Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1560 Monsieur Burcombe, dans l'éventualité où le gouvernement retenait la recommandation que vous faites, entre autres ces colonnes d'exceptions dans la politique concernant la protection des plaines inondables, est-ce que, en plus, vous souhaiteriez que les municipalités qui seraient délinquantes à faire appliquer les politiques et les réglementations, soient éventuellement pénalisées? Est-ce que votre pensée irait jusque là?

1565 **M. JOHN BURCOMBE :**

1570 C'est sûr que certainement, je crois que les municipalités elles-mêmes sont peut-être les pires abuseurs des privilèges de faire bâtir n'importe quoi n'importe où, ça a l'air. En effet, j'ai des avis d'infraction qui ont été donnés à la Ville de Brossard pour effectivement avoir fait du remblayage dans un marais.

Et je peux même lire une section de la proposition concernant l'établissement d'un parc régional, qui parle de la problématique particulière:

1575 «La progression du secteur immobilier, tant du côté de Brossard et de La Prairie, a rétréci considérablement la partie inondable de la rivière Saint-Jacques. Beaucoup de remblais y ont été effectués. Dans le passé, le ministère de l'Environnement et le ministère du Loisir,

Chasse et Pêche - de l'époque - ont dû intervenir à plusieurs reprises afin de protéger les éléments naturels de ce cours d'eau.»

1580

Alors on voit qu'il y a un problème qui perdure. Sans une protection quelconque un peu plus poussée, on perdrait probablement, possiblement tout ce qu'il reste de cet habitat faunique qui est très valorisé par le Ministère mais pas protégé en ce moment.

1585

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Burcombe, merci, vous avez fait une recherche intéressante. Dans le cas d'un vide d'outil comme celui où il n'y a pas de carte des zones inondables, en matière de gestion de l'environnement, quels principes s'appliquent?

1590

M. JOHN BURCOMBE :

La politique est toujours là et, en théorie, on peut, si simplement on respecte l'esprit de la politique, ce n'est pas nécessaire de faire des cartes pour connaître qu'on ne devrait pas faire de remblai dans les marais et les marécages. C'est ce qui a été fait jusqu'ici. C'est seulement que je crois que la population et les administrateurs, en général, ne sont pas assez sensibilisés aux bénéfices des terres humides, des milieux humides et ça, c'est une chose qu'il faut peut-être tenter de corriger avec de l'éducation et aussi par la nouvelle politique.

1595

1600

La politique de l'eau, j'espère que ça ne touchera pas uniquement l'eau. On a déjà fait la recommandation que la politique s'appelle plutôt une politique de protection et gestion de l'eau et les milieux humides. Alors j'espère que la Commission va pencher dans cette direction, qu'on ne parle pas uniquement de l'eau mais des milieux humides aussi qui sont nécessaires pour maintenir le système hydrique. Les milieux humides sont aussi importants que l'eau comme telle, pour nous.

1605

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui. Certains ont parlé de politique de protection et de gestion de l'eau, et des milieux aquatiques ou des écosystèmes aquatiques, ce qui comprend les milieux humides.

1610

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Oui, ça, je crois que c'est ce qui est nécessaire. Ce n'est pas uniquement de parler de l'eau mais tout le milieu qui supporte l'eau.

1615

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, monsieur Burcombe. Félicitations pour votre travail et votre recherche. On reconnaît là l'homme tenace que vous êtes, qui est allé chercher les représentations et les photos anciennes pour montrer l'évolution du milieu. Alors, la

1620

Commission prend note de l'importance à vos yeux de la protection des milieux humides dans la construction d'une politique cohérente de l'eau.

1625 **M. JOHN BURCOMBE :**

Merci, monsieur le président.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Je décrète une pause santé de 15 minutes et on reprendra avec monsieur Daniel Donais. Merci.

1635 (SUSPENSION DE LA SÉANCE

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1640 J'invite maintenant monsieur Daniel Donais, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Donais!

M. DANIEL DONAIS :

1645 Bonsoir! Peut-être juste avant de commencer, tantôt on parlait de La Prairie, juste peut-être pour dire que la MRC de Roussillon a mandaté des consultants pour établir une plaine inondable, en fait, une zone inondable le long de la rivière Saint-Jacques.

1650 Mais, moi, ce n'est pas de ça que je m'en viens vous parler. J'étais venu vous voir au mois d'avril, j'avais eu quelques questions et le sujet qui m'intéresse, moi, c'est les eaux souterraines et la gestion des services d'eau municipaux. Donc, brièvement, je vous ai envoyé un mémoire qui est quand même assez court, j'ai résumé ça.

1655 Donc, si on fait un peu état de mes expériences, moi, je suis ingénieur civil et urbaniste. J'ai oeuvré ici dans la Montérégie dans le génie-conseil pendant environ 10 ans et j'ai également travaillé au ministère des Affaires municipales comme analyste. J'ai notamment conçu le programme d'aide financière aux réseaux d'égout et d'aqueduc AIDA, et plus récemment, j'ai supervisé le dernier programme d'infrastructures au niveau des municipalités de plus de 5 000 habitants. J'ai également été, pour le Ministère, conseillé au niveau des études de l'INRS sur l'état des infrastructures au Québec.

1660
1665 Donc, au niveau des eaux souterraines, moi, j'étais venu vous voir pour vous dire que contrairement à ce qui est écrit dans le portrait de la région, pour moi, l'eau souterraine, en qualité et en quantité, c'est très rare. Et on parlait, à ce moment-là, qu'on jugeait ça sur la base du règlement sur l'eau potable, mais lorsqu'on regarde une source d'approvisionnement en eau, le ministère de l'Environnement utilise soit la directive sur le traitement de l'eau ou le règlement sur les eaux embouteillées.

1670 Et pour vous montrer comment elle est rare, cette eau-là, c'est qu'on avait parlé, à ce moment-là, des inventaires faits par Renald McCormack du ministère de l'Environnement, en 81, et au niveau du bassin de la Châteauguay. On avait dit que le nord de la Montérégie, l'eau était très minéralisée. Mais au niveau du sud, ce n'est pas mieux.

1675 Au niveau du bassin de la Châteauguay, si on prend les études de McCormack, on arrive qu'en appliquant -- il y a 0,3 % du territoire sur lequel on pourrait retrouver une eau qui rencontre les exigences du fameux règlement sur les eaux embouteillées. Et je l'ai noté dans mon mémoire, comme par hasard, c'est à Franklin. Parce que la dernière fois, quand j'étais venu, il semblait y avoir une certaine problématique de ce côté-là.

1680 Donc l'eau souterraine, elle est disponible en quantité suffisante, peut-être pour des besoins individuels. Quand c'est pour des besoins d'une collectivité, souvent il n'est pas rare qu'on doive franchir 2, 5, même voire 10 kilomètres pour trouver une source d'approvisionnement adéquate et souvent, même, cette eau-là va être minéralisée, a besoin d'un traitement.

1685 Puis au niveau individuel, il est toujours possible de traiter l'eau jusqu'à une certaine limite. C'est qu'à un moment donné, il n'est plus possible de traiter l'eau et, là, ça nous amène à la nécessité d'avoir des réseaux d'aqueduc.

1690 En termes de conséquences que ça a sur l'aménagement du territoire, moi, ce que je voyais, c'est toutes ces municipalités qui sont construites en périphérie des agglomérations, je pense, ici, si on prend la région, on a la Ville de Saint-Luc, l'Acadie, Sainte-Athanase, Carignan un peu plus loin, on pourrait poursuivre jusqu'à Saint-Mathieu-de-Beloeil encore, c'est tout des villes où finalement l'urbanisation est éclatée. C'est plusieurs petits îlots de développement qui ont tous été développés avec des installations septiques et des puits individuels.

1700 Et le problème qu'on rencontre là-dedans, c'est que dans tous ces secteurs-là, même si dans certaines régions, l'eau est peut-être de meilleure qualité, puis on peut la traiter généralement, c'est qu'il y a toujours un certain nombre de puits qui ne peuvent pas être traités, et lorsque ce nombre-là de résidents avec des puits de mauvaise qualité devient trop grand, et bien, ça augmente les pressions pour avoir des réseaux d'aqueduc.

1705 Et, à ce moment-là, c'est ça, le problème, on intervient après coup parce qu'il n'y a pas vraiment non plus -- on parle aussi de financement. C'est que les terrains sont très grands, donc ça coûte plus cher mettre des infrastructures et ces îlots-là de développement, des fois, c'est à 2, 3, 4 kilomètres du restant du village. Donc ça coûte cher à relier. Ce qui veut dire que ça coûte cher, ça ne peut pas se faire sans aide financière.

1710 Mais là, les programmes d'aide financière, ils ont des critères quand même très restreints. Ça s'applique dans certaines conditions, qui fait en sorte qu'il y a plusieurs de ces secteurs-là qui ne peuvent pas bénéficier d'aide financière et certains, même, vont s'adresser devant les tribunaux pour essayer de faire régler ça.

1715 J'ai vu des cas, moi, pendant dix ans, les gens vivent dans des situations qui étaient quand même difficiles et, encore aujourd'hui, à 15 kilomètres de Montréal, je vois la madame avec ses 5 gallons d'eau, sur sa galerie, qu'elle ramasse pour faire son lavage parce qu'elle ne peut pas traiter son eau, l'eau est trop ferreuse. Donc, c'est un réel problème.

1720 Et, moi, ça fait 15 ans que j'oeuvre dans ce milieu-là et moi, ce que je proposerais... c'est que, en fait, on tourne en rond. On a un règlement sur les installations septiques des résidences isolées qui ne s'applique pas peut-être à 90 % de la province et que le Ministère force les municipalités à appliquer en leur disant: «On s'en lave les mains. C'est à eux autres à

appliquer le règlement.» Et ils m'ont dit l'autre jour qu'ils ne savaient pas qu'est-ce qui se passait dans ces cas-là.

1725

Mais ces gens-là sont mal pris et souvent, ils s'en vont vivre à la campagne pensant que, bon, c'est beau la nature, puis ça va coûter moins cher aussi, mais on a des qualités de vie, on a de l'eau de source et tout ça, et souvent ce n'est pas le cas, ils se font prendre, puis l'eau n'est pas traitable ou elle n'est pas disponible, le champ d'épuration, après cinq ans, ça coule dans le fossé.

1730

Et c'est pour ça, à ce niveau-là, on se ramasse au Ministère, on veut une subvention, le Ministère subventionne, ça se développe à côté parce que ça coûte moins cher sans infrastructure. C'est une roue qui tourne tout le temps. Je me dis que ça n'a pas d'allure. Il faudrait arrêter ça, cette roue-là.

1735

J'ai travaillé au Ministère, ça fait 15 ans, c'était comme ça, c'est encore comme ça aujourd'hui. C'est sûr qu'aujourd'hui, c'est plus limité parce qu'il y a les périmètres d'urbanisation qui empêchent d'aller mettre des bouts de rues un peu partout, n'importe où, mais il reste qu'on continue à consolider ces secteurs-là où c'est possible de développer.

1740

Donc, moi, ce que je proposerais, c'est, dans un premier temps, le ministère de l'Environnement doit donner des autorisations pour la construction de réseau d'égout et d'aqueduc. Lorsque des rues sont ouvertes sans services d'égout et d'aqueduc, il devrait y avoir une même autorisation pour vérifier qu'effectivement, le sol est perméable et que l'eau souterraine est suffisamment de qualité pour être capable d'être traitée par du traitement individuel.

1745

Ensuite, le règlement sur les résidences isolées, bien, il faudrait peut-être qu'il soit modifié pour que ça serve pour des résidences isolées et non pas pour du développement urbain.

1750

Les champs d'épuration, je parlais tantôt avec des gens, ça dure cinq ans. Cinq ans sur un terrain de 5 à 10 000 pieds carrés. Après ça, quand le champ est fini, il n'y a plus de place. Vous n'avez plus de choix. La maison est finie. Elle n'a plus de valeur. Sauf que tu ne le dis pas. Tu fais un tuyau jusqu'au fossé puis tu te fermes la boîte. C'est comme ça que ça se passe en campagne. Ça n'a pas d'allure. On devrait au moins s'arranger pour avoir des terrains plus grands que si le champ ne marche plus, bien, qu'on soit capable d'en mettre un autre ailleurs ou de le laisser reposer, trouver une solution.

1755

1760

Parce qu'il n'y en a pas de solution actuellement pour épurer des eaux dans l'argile. On parlait de nouvelles technologies mais il reste que toutes ces technologies-là, il y a de l'eau qui sort au bout, puis ça ne rentre pas dans l'argile, cette eau-là.

1765

Et, finalement, en plus de ça, c'est que dans les secteurs existants, la municipalité, ça serait même une protection pour les citoyens, devrait exiger des analyses d'eau et des tests de

1770 sols avant même d'émettre un permis de construction pour éviter, dans des cas où on a de l'eau très minérale qui ne peut pas être traitée, ou un sol trop argileux qui empêche un champ d'épuration de fonctionner, d'éviter que ces gens-là se construisent. Et s'il y a 10 % des terrains qui ont de l'eau très minéralisée, qu'on ne les construise pas et puis, à ce moment-là, ça évitera les pressions pour avoir des réseaux d'égout et d'aqueduc très coûteux par la suite. Donc ça, c'est mon premier point.

1775 Dans le deuxième, ça, c'est juste quelques réflexions que j'ai faites. C'est que je me dis au niveau de la gestion des services d'eau municipaux, on a des entreprises de services publics, Hydro-Québec, Bell, qui sont capables, eux, de donner des services de qualité, puis de planifier investir dans le développement et la rénovation et l'exploitation de leur réseau en mettant un tarif stable, puis sans qu'il y ait toujours besoin de subvention du gouvernement.

1780 Par contre, au niveau de l'eau, ça ne marche pas. Je veux dire, le gouvernement, il faut qu'il aide les municipalités de moins de 5 000. Pour le développement domiciliaire, c'est les promoteurs qui doivent payer les infrastructures. Le gouvernement a payé l'assainissement des eaux. On veut modifier le règlement sur l'eau potable depuis plus de 10 ans puis on attend parce que ça va coûter des sous, il va falloir subventionner les villes pour qu'elles puissent améliorer leur traitement d'eau potable. On va avoir un nouveau programme d'infrastructures.

1790 Dans le fond, de la façon que la fiscalité est faite, les villes n'ont pas les moyens de gérer ça et le service d'eau, avant tout, le coût, c'est une taxe et c'est un facteur de localisation qui a un impact sur la localisation sur le territoire. Ce qu'on n'a pas au niveau... mettons, le compte d'électricité ou le compte de Bell, il est pas mal partout pareil. Dans les régions, ça ne varie pas trop.

1795 Mais au niveau de l'eau, on essaie, vu que c'est une taxe, puis on se dit: «Si on est trop haut, les gens ne viendront plus s'établir chez nous», donc on comprime ça, puis souvent, bien, ça crée des situations de crise, de pénurie d'eau. On a donné des permis pour 14 000 personnes, l'usine est juste capable de fournir 10-12 000 personnes. On manque d'eau. On a prolongé les rues, il fallait construire un collecteur, on ne l'a pas construit, ça coûtait trop cher. Aujourd'hui, ça refoule dans les caves. Et c'est rempli d'exemples comme ça.

1800 Donc, moi, je me dis, surtout que ces ouvrages-là, ces réseaux-là, ça dure 50, 100 ans, et, généralement, on paie ça sur 20 ans. Donc on a 30, 70 ans pour penser comment est-ce qu'on va pouvoir le remplacer un jour. Qu'on arrive, puis qu'on dise après ça: «On n'y a pas pensé», c'est parce que les villes n'ont pas les moyens.

1805 Dans le fond, ça prendrait un moyen. Il faudrait qu'elles soient capables... je mettais un peu comme proposition d'arriver avec une tarification uniforme, un peu comme les autres entreprises de services publics, qui inclut à la fois l'exploitation, la construction et la réfection, et qu'on n'ait pas des règlements d'emprunt et puis toutes sortes d'affaires différentes qui fait que quand tu arrives dans un village, dans une ville, que tu ailles sur telle rue ou telle rue, ça ne te

1810 coûtera pas le même prix. Tu peux même «bargainer» d'une rue à l'autre parce qu'il y a tout ça.
C'est un service public là.

Et aussi, que la tarification soit faite sur une budgétisation plus à long terme. Au lieu
d'attendre que: «Bon, cette année, on a 20 millions \$ à dépenser pour un gros collecteur» ou
1815 quoi que ce soit, bien, si on sait que ça s'en vient, bien qu'on le prévoie, que la ville soit
capable de se monter un budget et de prévoir ça, et que le coût soit plus uniforme.

Là-dessus aussi, j'ai noté, souvent les villes ne le font pas parce qu'elles ne connaissent
pas l'état de leurs infrastructures. Donc, il y aurait peut-être plus à regarder aussi de ce côté-là
1820 au niveau du diagnostic de leurs infrastructures.

La tarification au compteur, actuellement, bon, il y a quelqu'un qui en a parlé tantôt, un
compteur, ça coûte près de 200 \$ à installer. Il faut le changer aux 10 ans. Quand la taxe d'eau
est à peu près 100 \$ par année, c'est ridicule de mettre un compteur. Si on arrivait avec une
1825 tarification qui inclut les coûts d'immobilisation et pas seulement le coût d'exploitation, et pas
seulement le coût d'immobilisation au niveau de l'usine mais de tout le réseau, puis incluant
aussi une part pour la réfection future, peut-être qu'on arriverait avec un montant de taxes qui
serait peut-être, ou un coût qui serait peut-être plus élevé, qui donnerait peut-être le goût aux
gens d'économiser l'eau et ça aurait peut-être plus d'allure de mettre des compteurs, à ce
1830 moment-là.

Tantôt, aussi, j'entendais parler d'études, l'AQTE et tout ça, l'AQTE a fait des études
autour de 1980 sur l'utilisation de compteurs et la recherche de fuites. Ça a été fait dans les
mêmes municipalités, puis je me souviens, la Ville de Sillery... de Sainte-Foy, parce qu'elle
1835 avait mis des compteurs, elle réduisait sa consommation de 30 ou 40 %, puis parce qu'elle avait
fait des recherches de fuites, ça réduisait sa consommation de 30 à 40 %.

Dans le fond, tout ce que ça fait, des compteurs, c'est un outil de gestion qui permet à
la ville de voir qu'il y a des pertes d'eau et de mieux gérer son réseau. Ce qui est important,
1840 c'est de mieux gérer son réseau, d'avoir un bilan d'eau. Même sans mettre de compteurs
partout, avec quelques compteurs, la ville pourrait arriver probablement à faire ça.

Puis l'autre élément aussi que j'avais indiqué, c'est que le paiement du service d'eau
devrait se faire par tous les utilisateurs, les institutions et le gouvernement. Je ne pense pas
1845 qu'eux ne paient pas leur Bell puis leur Hydro. Pourquoi qu'ils ne paieraient pas leur eau? Ça
doit être payé partout.

Donc, ça résume en gros ce que j'ai écrit dans mon mémoire.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

D'abord, merci d'avoir pris la peine de ramasser votre pensée et de venir nous la
présenter. Ce que vous nous dites est un peu surprenant. Il y a deux questions que vous

1855 soulevez, donc la question des résidences isolées. Vous avez dit quelque chose qui m'a fait un peu sursauter en disant qu'un champ d'épuration, au bout de cinq ans, il est fini.

M. DANIEL DONAIS :

1860 Bien, ici, en Montérégie, on est dans l'argile. Je veux dire, on fait des champs hors sol, on est à la limite et on ne s'en rend pas compte, mais avant cinq ans, ça commence à être tout humide autour du terrain, l'eau ne rentre pas dans le sol. C'est impossible. Puis il se forme une pellicule dans le fond du champ, puis ça se colmate, puis ça ne marche plus.

LE PRÉSIDENT :

1865 Est-ce que les nouvelles ouvertures faites par le nouveau projet de règlement -- vous savez que le règlement Q-2,r.8 est en révision, il y a une nouvelle formulation qui est parue dans la Gazette Nationale. Est-ce que vous en avez pris connaissance et est-ce qu'il y a là de nouvelles percées?

1870

M. DANIEL DONAIS :

1875 Moi, tout ce que j'ai entendu parler, c'est d'inclure de nouvelles technologies qui étaient plus, bon, le filtre à tourbe, ces choses-là. Mais toutes ces alternatives-là, ces options-là plutôt, ont toutes un rejet au bout et ce rejet-là ne peut pas pénétrer dans l'argile. J'ai suivi les cours sur les techniques particulières de traitement des eaux usées, Jean-Pierre Dubé qui a fait des études, des recherches avec la SQAÉ puis le ministère de l'Environnement là-dessus, pour inventer une nouvelle sorte de champ d'épuration et il me disait: «Malheureusement...». J'ai dit: «Moi, écoute, je viens suivre ton cours. Je demeure en Montérégie. Moi, c'est de l'argile mur-à-mur.» Il dit: «Il n'y en a pas de solution.» Ce qu'il a fait, un champ expérimental chez Hydro-Québec, il dit: «On plante des phragmites ou des roseaux dans le bas du champ, puis ça va prendre l'humidité tout autour, puis ça fait qu'il y a moins d'eau sur le sol, mais c'est tout ce que ça fait.»

1880

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Ça obligerait les gens à planter des roseaux sur leur terrain au lieu du gazonnage.

M. DANIEL DONAIS :

1890

L'autre problème là-dedans, c'est ça, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

1895

On sauverait aussi les pesticides sur les pelouses.

M. DANIEL DONAIS :

1900 C'est parce que là, les installations individuelles, ça ne marche pas. On se lance un peu sur des installations communautaires, des champs d'épuration pour des regroupements de résidences...

LE PRÉSIDENT :

1905 4, 5, 6, 7 maisons, oui.

M. DANIEL DONAIS :

1910 Même 10 à 50. Et il y a en un peu autour dans la région, puis ça ne marche pas plus. Après un certain nombre d'années, ça bloque.

LE PRÉSIDENT :

1915 Mais votre affirmation, vous, porte toutefois sur les terrains glaiseux, les terrains d'argile.

M. DANIEL DONAIS :

1920 Bien, pour le ministère des Affaires municipales, j'avais fait un genre de petite recherche il y a une dizaine d'années, parce qu'on parlait, les MRC faisait des pressions pour qu'il y ait un programme d'aide financière, non seulement pour la construction de réseau d'égout mais également pour aider les municipalités à appliquer le règlement sur les installations septiques. Puis j'avais notamment fait des téléphones en Abitibi et eux, c'est un sol qui était plus sableux, ou c'est un till, en tout cas on me disait que ça ne marchait pas plus les sols en Abitibi.

1925

1930 Écoutez, je me suis occupé de peut-être un millier de dossiers d'aide financière au ministère des Affaires municipales pour des municipalités et c'était à la grandeur du Québec. Je veux dire, quand on est sur la Côte-Nord, c'est du roc. En Gaspésie, pas mal aussi. À d'autres endroits, c'est le till. Il y a toujours un problème. La seule place où ça marche, c'est quand on a un sable mais encore là, il ne faut pas qu'il soit trop sablonneux, il ne faut pas qu'il soit trop grossier. Il ne reste pas beaucoup de places où ça fonctionne d'une bonne façon.

1935 Et on arrivait avec des municipalités, la solution, c'est des vidanges périodiques ou totales. C'est comme ça qu'on pourrait vraiment... Une fois que c'est construit, après, on dit: «Bien, écoute donc, ça ne marche pas.» Le sol était peu perméable, on était à la limite mais si on veut corriger ça, la seule façon, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1940

On laisse aller le monde puis au bout de cinq ans, après ça, on leur dit...

M. DANIEL DONAIS :

1945

Bien, habituellement, la façon que ça fonctionne, bon, toutes les villes qui sont prises avec leur développement résidentiel dans les campagnes, elles se disent: «Bon, on n'a pas assez de monde pour construire des égouts.» Puis j'ai l'impression qu'on se dit: «Bien, on va essayer d'en mettre plus. À un moment donné, on va avoir assez de monde, puis ils vont être capables de payer.» Mais je vous dis que les conditions de salubrité, ce n'est vraiment pas drôle.

1950

Vous vous promenez dans les fonds de cour, je me souviens d'une municipalité, ils avaient creusé leur fossé à un moment donné. C'était nettoyé et puis, là, vous voyiez toutes les herbées d'eaux grises au fossé, un peu partout. C'est comme ça partout.

1955

LE PRÉSIDENT :

On revient à l'ancien fossé d'autrefois.

1960

M. DANIEL DONAIS :

Bien, c'est parce que, écoutez, c'est sûr qu'on enlève les matières en suspension, c'est des eaux grises dans la plupart des cas, mais il en reste toujours.

1965 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Croyez-vous que déjà au départ, il y aurait aussi une possibilité, un devoir du côté de la CPTAQ, lorsqu'il y a des demandes de dézonage pour éventuellement du développement résidentiel? Est-ce que la CPTAQ ne devrait pas avoir une première intervention?

1970 **M. DANIEL DONAIS :**

1975 Non. Ils ne peuvent pas se prononcer là-dessus parce que c'est des questions en matière d'environnement. Ils vont vous dire que: «Ça ne nous regarde pas.» J'ai fait quelques dossiers à la CPTAQ et puis les gens s'objectent, ils disent: «Vous n'êtes pas au bon forum. Ce n'est pas ici que vous devez venir faire ce débat-là. Adressez-vous au ministère de l'Environnement.»

1980 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il y a aussi les municipalités qui disent à leurs citoyens: «Si vous voulez qu'on ait un égout collecteur ou un système d'aqueduc, ça va coûter plus cher en taxes.»

1985 **M. DANIEL DONAIS :**

1990 Bien, ça finit toujours par ça. Mais, par contre, quand on fait le calcul, quand on a assez de monde et qu'on regarde comment ça coûte, souvent, juste des réseaux d'égout et d'aqueduc... j'ai vu bien des endroits, moi, simplement par l'économie que les gens avaient, pas tellement au niveau de l'épuration mais au niveau du traitement de l'eau, changer l'adoucisseur aux deux ans. Puis je me souviens d'un agriculteur qui mettait 10 000 \$ de sel pour adoucir son eau, pas loin d'ici.

1995 Quand ils se mettent à tout comptabiliser leurs dépenses, bon, bien, il faut changer la douche, la tuyauterie parce que la tuyauterie bouche avec le temps, parce qu'il y a trop de calcaire dans l'eau, il faut changer la bouilloire et tout ça parce que ça s'use très rapidement, bien, quand les gens mettent tout ça, ils font le calcul, la qualité de vie...

LE PRÉSIDENT :

2000 Donc, deuxième surprise dans votre exposé, c'est que l'eau souterraine est moins bonne qu'on pense.

M. DANIEL DONAIS :

2005 Bien, moi, ça me surprend toujours qu'on veuille faire de la business avec ça. Je veux dire, j'ai fait une maîtrise, moi, mes études de maîtrise sous la direction de Pierre Gélinas du département de génie géologique de l'Université Laval et ça a porté sur l'utilisation des eaux

souterraines dans la région, ici, au sud de Montréal, les possibilités de remplacer les eaux de surface, il n'y avait pas beaucoup de possibilité.

2010

Et j'étais responsable aussi des programmes de recherche d'eau souterraine au ministère des Affaires municipales et s'il fallait, je me souviens, aller chercher de l'eau à 10, 15 kilomètres de la municipalité, ce n'était pas rare. Dans le coin de Louiseville, on allait chercher ça, là, des puits, on trouvait des puits à 20, 25 kilomètres dans les montagnes. Ça commence à coûter cher quand on veut raccorder ça.

2015

Écoutez, dans la région, toutes les municipalités, une après l'autre, construisent des réseaux d'aqueduc puis on est supposé d'être dans une bonne région, ici. Bien, Saint-Alexandre, il y a une entreprise qui a de l'eau de source. Mais vous allez dans le village, puis, bon, il y a peut-être le quart des puits que l'eau est très minéralisée. Ils ont été obligés d'aller à 2 kilomètres se trouver un puits, puis ils sont obligés de traiter l'eau parce qu'il y a du fer dedans.

2020

Un autre cas, un petit village à Sainte-Marie-de-Blanford, c'est une subvention, ils trouvent de l'eau: bingo! Pas de traitement. De l'eau parfaite. Bien, ils ont attendu la subvention un peu trop longtemps puis il y a un entrepreneur qui est arrivé, il a acheté le puits, puis, lui, il vend de l'eau de source. La municipalité a été obligée de prendre un terrain un petit peu plus loin puis, malheureusement, il faut traiter l'eau, puis ils sont juste 60 maisons. Il y avait un projet d'aqueduc, il n'y a pas longtemps, ça coûtait 2 millions \$ pour 60 maisons.

2025

Ça fait que trouver de l'eau de qualité en quantité suffisante, c'est très rare. Je veux dire, quand on en trouve. Puis on parlait aussi dans le document, on parlait de la cartographie, c'est pour ça que j'y faisais référence aussi. La cartographie, quand on regarde justement le bassin de la Châteauguay, si, moi, je suis un entrepreneur, la seule place où j'irais regarder, c'est du côté de Franklin. C'est là qu'il a été regarder, hein? Ils se sont servis en premier.

2030

2035

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez dit dans votre exposé que dans 90 % des cas, le règlement sur les résidences isolées n'était pas appliqué.

2040

M. DANIEL DONAIS :

Non.

2045

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est bien ce que vous avez dit, non?

M. DANIEL DONAIS :

2050

Non. Pas qu'il n'était pas appliqué. Il n'est pas applicable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2055 Vous parlez de la région, vous parlez de la Montérégie à cause de l'argile.

M. DANIEL DONAIS :

2060 Bien, je dis la Montérégie, j'ai peut-être été fort à 90 %, mais sur l'ensemble de la province, il y a peut-être le deux tiers des endroits où ce n'est pas une solution appropriée. C'est que dans le fond, quelqu'un qui est construit, qui est en campagne, puis qu'il a un problème et que ça se déverse directement dans le fossé, à un moment donné, même si le sol ne percole pas trop, on pourrait dire: «Bien, écoute, on va t'arranger ça. On va mettre un filtre hors sol ou quelque chose, ça va diminuer la pollution, puis dans le fossé, après quelques dizaines de
2065 mètre, le soleil, puis la nature va avoir fait son effet et puis ça va être complètement épuré.» Ça ne dérange pas trop le monde.

2070 Mais quand vous vous mettez à mettre des résidences une à côté de l'autre, là, pour construire de nouvelles constructions bâties sur la base de ce règlement-là... Et ce que je faisais ressortir, moi, quand j'étais consultant, puis que je voulais justifier des versements d'aide financière aux municipalités par le gouvernement, je lui disais, bien, tous ces développements-là qu'on retrouve à Venise-en-Québec, à Saint-Alexandre, à Carignan ou à l'Acadie, le départ, ces amorces de développements-là, ça a tout été révisé par le ministère de l'Environnement, parce que c'est eux à l'époque qui l'appliquaient, en fait, le Service de protection de
2075 l'environnement. Une fois qu'eux ont commencé, bien, les villes disaient: «On va continuer comme le Ministère faisait.» Puis maintenant, le Ministère dit: «Ce n'est pas nous autres qui l'applique, c'est les villes. On ne s'en mêle plus.» Mais c'est le même règlement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2080 L'idée de la tarification uniforme, est-ce que ce n'est pas finalement un frein à la bonne gestion, dans le sens qu'il y aurait un tarif unique pour l'eau, si je comprends bien, potable, et un tarif unique pour l'eau usée, c'est ça votre idée?

2085 **M. DANIEL DONAIS :**

On peut mettre les deux ensemble, même.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2090

Même les deux ensemble. Mais supposons les 1 400 municipalités du Québec, il y en a qui ont une meilleure gestion, qui ont une meilleure eau...

M. DANIEL DONAIS :

2095

Il y en a que ça coûte moins cher, c'est sûr. Je veux dire, il y a des villes que ça coûte moins cher. Il y a d'autres villes qui ont des méchants problèmes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2100

Alors on appliquerait le principe de la péréquation? On subventionnerait par les surplus des villes où ça coûte moins cher, on subventionnerait les autres?

M. DANIEL DONAIS :

2105

Actuellement, Hydro-Québec puis Bell Canada, c'est un peu ça qu'ils font. Ils ont des villes qui sont très payantes, qu'ils utilisent pour pouvoir mettre le service rural.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2110

Oui. Mais il y a un gestionnaire unique dans le cas de Hydro-Québec.

M. DANIEL DONAIS :

2115

Oui. Bien, c'est un autre -- je ne l'ai pas écrit mais est-ce qu'on ne devrait pas en arriver à une société d'État, à un moment donné, qui gérerait l'eau partout? Ça pourrait être ça, aussi. Mais c'est sûr que ça va ruer dans les brancards.

J'ai arrêté, je n'ai même pas écrit de recommandation dans la deuxième partie parce que c'était trop politique, je ne me suis pas mêlé de ça, mais il y a à s'interroger.

2120

Actuellement, le problème, le gros problème que je vois, c'est que le service d'eau, avant tout, c'est un coût qui a un impact sur la localisation au même titre que la distance que tu dois parcourir en auto ou le coût de l'autobus. C'est que les villes sont toutes en compétition et c'est parce que là, on n'est plus dans l'environnement, c'est de la fameuse fiscalité municipale. C'est basé, la Ville, comment elle réussit à faire de l'argent ou à avoir des revenus, c'est basé sur son évaluation. Si mon évaluation monte, j'ai plus de taxes, donc je peux donner plus de services.

2125

Donc, eux, ils se disent: «Pour attirer plus de monde par rapport à mon voisin, il faut que j'essaie de me maintenir plus bas que les autres. Et où je coupe? Je coupe où je peux, et une des places où je peux couper, c'est le service d'eau.» Là, c'est ça qu'est le problème

2130

actuellement. C'est que l'eau, avant tout, c'est un bien public. Et c'est sûr que ça marche. Ça marche quand même bien dans beaucoup de villes mais il y a des cas qui ne marchent pas.
 2135 Surtout dans les plus petites municipalités, c'est là qu'est le problème, puis c'est sûr que ces gens-là ne seront jamais capables d'assumer les coûts en entier.

Je veux dire, quand on regarde le coût de ces services-là, j'ai vu des cas, moi, où ça coûtait 30-35 000 \$ par résidence pour amener l'eau avec les réseaux plus l'assainissement. Le
 2140 maire trouvait qu'on ne donnait pas assez de subvention pour ça. Puis je lui disais: «Écoutez, regardez votre évaluation. Vos maisons valent moins cher que ce que vous voulez construire.» C'est qu'à un moment donné, on disait: «Mettez vos maisons, amenez-les à Saint-Jean, ça va vous coûter moins cher déménager une maison.»

Mais à un moment donné, comment on gère ça? Il faudrait y penser. C'est sûr que ça peut être un... il y a l'élément de la bonne gestion mais, à un moment donné, il faut regarder les autres éléments. Il y a des villes qui, consciemment, ne font pas des investissements pour demeurer compétitives sur le plan de la taxation. J'ai des voisins, moi, qui n'en font plus de cas mais l'eau rentre dans la cave deux fois par année.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

C'est lié au problème que vous soulevez de la fiscalité puis aussi de la possibilité pour les villes de mettre de l'argent de côté en fonction de réparations.

2155 **M. DANIEL DONAIS :**

Bien, c'est ça. Actuellement, tout ce que la ville peut faire, ce que plusieurs font, elles vont au niveau de la taxe foncière générale. On fait une partie des travaux de rénovation. On
 2160 augmente un petit peu la taxe foncière générale puis on fait des travaux là-dedans, mais on est limité à ça. Si on avait un fonds dédié à ça, on part, on dit: «Bon, bien, les premières années...».

Au niveau de l'enfouissement sanitaire, quand on fixe un prix d'enfouissement, on
 2165 essaie de le garder équilibré dans le temps. Au début, on a plus de dépenses, on a plus de revenus à un moment donné, mais on regarde ça, puis on fait une projection sur ce que ça va nous coûter pendant 40 ans, puis on établit les coûts à partir de ça au départ.

LE PRÉSIDENT :

2170

Alors, monsieur Donais, on vous remercie. On pourrait continuer à causer, je pense, assez longtemps. En tout cas, si vous avez d'autres intuitions vives, dites-le nous.

M. DANIEL DONAIS :

2175

D'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2180

Alors, les Amis du Richelieu, s'il vous plaît. J'imagine que les Amis du Richelieu ne manquent pas. Il doit y en avoir plein dans la région mais voici les deux meilleures.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2185

Ils ne sont pas tous ici, ce soir. Nous sommes deux pour les représenter. Je suis Hélène Godmaire.

Mme KIM CORNELISSEN :

2190

Kim Cornelissen.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2195

Alors les Amis du Richelieu ont pour mission de s'intéresser et de faire la promotion de la protection du patrimoine naturel et bâti de la rivière. Nous nous intéressons aussi à la sécurité nautique, et tout ça dans le but de préserver la qualité de vie des riverains et des citoyens qui habitent dans les régions riveraines.

2200

Donc, notre mémoire s'attaque surtout à l'eau au quotidien. Donc l'utilisation de l'eau à la maison, donc l'eau qu'on boit, l'eau qu'on rejette. On s'est intéressé à la consommation d'eau donc en qualité et en quantité. Alors vous trouvez ça dans la Table des matières, page 2. On a aussi étudié un peu les usages de l'eau en général qui sont autour de nous, donc les pratiques agroindustrielles. On a aussi porté un peu notre attention sur les milieux humides et aussi la rivière comme dépotoir de neiges usées et de gazon coupé. Finalement, on s'est intéressé à l'accès à l'eau. Ça, c'est un point qui nous tient à coeur, pour que tout le monde puisse jouir de la rivière pour des activités récréatives.

2205

2210

Donc, je vais commencer avec la consommation de l'eau. En tout et partout, on a fait une bonne vingtaine de recommandations à travers tout le mémoire. Je vais essayer de passer aux plus importantes, quitte à poser les questions après.

2215 Donc consommation d'eau, tout d'abord, la qualité de l'eau qu'on boit. Je ne sais pas, ici, ce soir, si on boit de l'eau du robinet ou de l'eau en bouteille, en tout cas, elle est très bonne, elle est très froide. On ne peut pas déceler trop, trop de goût de chlore. Donc, on s'est arrêté et on s'est posé les questions: l'eau qu'on boit est-elle fiable? Est-ce qu'on peut la consommer sans se poser trop de questions, sans trop de risques?

2220 Et, en fouillant un petit peu les règlements, les critères et tout ça, on s'est aperçu à notre grande surprise que les municipalités de moins de 5 000 habitants avaient moins de surveillance quant à la qualité bactériologique de leur eau. On tombe à, je crois, quatre échantillons par mois pour ce qui est des coliformes et quand on tombe à moins de 5 000 habitants, si on pense à 1 000 et moins, on peut avoir des échantillonnages aussi rares que deux fois par année. Donc, c'est un peu inquiétant quand on habite dans une région à faible population.

2225 Donc, on arrive avec une recommandation, page 7, qui serait peut-être d'augmenter la fréquence d'échantillonnage pour ces régions à faible population, pour assurer une qualité de l'eau, en tout cas une qualité bactériologique.

2230 Puis, en réfléchissant, on se disait, quand on vit sur le bord de la rivière, on constate que l'été, si on va, par exemple, à la fin de l'été, on constate que la qualité de l'eau brute est moindre. On a davantage de bactéries, d'algues qui se développent, de décomposition, de goût, etc. Aussi, au printemps, à la fonte des neiges, on a comme une décharge de polluants qui ont été emmagasinés dans la neige, alors on se disait, parce qu'évidemment il y a des coûts
2235 au bout de tout ça, on se disait peut-être qu'il y aurait lieu de faire des échantillonnages plus fréquents à ces périodes critiques. Donc, des périodes où on sait que l'eau brute est de moindre qualité. Donc ça, c'est une première recommandation.

2240 Une autre recommandation concerne des parasites qui ont été identifiés dans certains réseaux. Je n'ai pas pu trouver l'information à savoir si nos réseaux, ici, en Montérégie, pouvaient être contaminés par, je parle entre autres de Giardia et de Cryptosporidium, mais je pense qu'ici, il y a sûrement lieu de pousser les études et d'assurer une certaine protection de la population en ce qui concerne ces parasites.

2245 Si on passe maintenant à la qualité physico-chimique de l'eau, quand il y a des dépassements, des non-conformités, la municipalité n'est pas tenue à informer la population, contrairement au dépassement bactériologique où on doit informer la population, on doit émettre un avis de faire bouillir. Malheureusement, l'avis vient souvent un jour ou deux après la contamination.

2250 Mais dans le cas des normes physico-chimiques, nous pensons que la population devrait être informée de ces dépassements, même si le problème est ponctuel, surtout pour la consommation humaine. On peut continuer à utiliser l'eau à divers usages dans la maison mais je pense qu'aujourd'hui, on a le choix d'aller vers de l'eau embouteillée, ça peut être pour une
2255 courte période. Encore là, c'est peut-être des moments critiques au cours de l'année.

2260 Nous, en Montérégie, dans la MRC de la Vallée du Richelieu, il y a beaucoup d'agriculture, il y a des périodes où il y a davantage de pesticides dans l'eau. Alors peut-être qu'à ces moments-là, on devrait être plus alerté, on devrait être mieux informé parce qu'il y a des études qui démontrent que ça arrive que les concentrations de pesticides dans l'eau brute dépassent les normes. Donc, comme citoyenne et consommatrice d'eau potable, j'aimerais en être informée.

2265 Page 8, on arrive avec une recommandation globale. C'est très simple, c'est le gros bon sens. Si on veut avoir une eau potable de meilleure qualité, je pense qu'il faut protéger notre rivière, notre eau brute. Donc, continuer les programmes d'assainissement avec, si c'est possible, davantage de surveillance au niveau industriel et des programmes au niveau agricole qui vont réduire la pollution diffuse.

2270 Je pense que j'ai encore quelques petits détails au point de vue de la consommation, de la qualité. Il y a les fameux trihalométhanes qui sont formés à partir de la chloration, le chlore qui se combine à la matière organique. On a une norme qui est de 350 microgrammes par litre au Québec. C'est élevé par rapport à d'autres pays, d'autres endroits au Canada ou ailleurs. Et il y a certaines études qui tendent à montrer qu'à long terme, les trihalométhanes pourraient être nocifs pour la santé. Donc, moi, je presse les gens qui sont responsables des normes d'adopter au moins le 100 microgrammes par litre. Je pense que ça serait une grande amélioration.

2280 Je mentionne, par exemple, que certains pays d'Europe ont le 10 microgrammes par litre. Je ne sais pas si ici on est équipé, si on a la technologie pour réduire ces concentrations de trihalométhanes mais en faisant ma recherche, j'ai découvert que la station de filtration qui dessert ma municipalité fait une préchloration. Donc ils prennent l'eau de la rivière, ils vont décanter et faire une préchloration.

2285 Par ailleurs, dans d'autres études, on mentionne qu'on devrait délaissier cette méthode de préchloration, parce que quand on a notre eau brute qui est chargée de matières organiques et de matières en suspension, on va favoriser la formation de trihalométhanes. Alors j'étais assez surprise de voir qu'on fait encore la préchloration, alors qu'il y a d'autres types d'oxydation qui peuvent être faits, ozonation, ou je ne sais pas si l'UV peut être utilisé à cette étape-là. Mais il me semble qu'ici, les usines en fonction, qui sont peut-être un peu âgées, devraient réviser cette approche-là.

2295 Et pour observer la rivière très régulièrement, la rivière Richelieu draine des terres agricoles qui sont chargées de matières organiques et on voit, juste de visu, on peut voir qu'après une pluie, on a une eau qui est très turbide, qui est chargée de matières en suspension et on peut comprendre, en tout cas, on peut extrapoler aux concentrations de matières organiques qui sont évidemment augmentées dans cette période-là. Donc, je pense que ça serait vraiment une amélioration que de changer la préchloration en début de traitement.

2300 Est-ce que ça va jusqu'ici?

LE PRÉSIDENT :

Ça va bien. Vous avez 10 minutes de fait.

2305

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2310 D'accord, j'accélère. Maintenant, au point de vue quantité, je peux passer tout de suite à la page 11. Moi, je suis en faveur, et mon groupe est en faveur du compteur d'eau. Parce qu'il y a du gaspillage, il y a de l'abus dans les villes. Les consommations ne sont pas égales d'un citoyen à l'autre et quand on est soucieux de l'environnement, on est conscient que si on utilise beaucoup d'eau, ça fera beaucoup d'eau à traiter au bout de la ligne. Donc on pense que le compteur d'eau est un bon moyen pour diminuer la consommation mais aussi le gaspillage.

2315 Vous l'avez peut-être déjà entendue, celle-là. On arrose le gazon, par exemple l'été dernier qui a été très chaud, pendant toute une nuit, comme ça, à la cachette. Il y a des règlements municipaux mais dans ma municipalité, je n'ai trouvé aucune amende qui a été donnée à un contrevenant. Alors on fait des avertissements. La personne s'explique, elle n'avait pas entendu l'alerte, etc. Ou on a des gens qui vont nettoyer l'entrée, le pavé avec le boyau, ou on a même vu des gens qui font fondre la neige avec l'eau potable.

2320 Donc, moi, je pense que ce genre de gaspillage-là, si on veut aller dans ce sens-là, il faut payer. Et les gens qui sont soucieux de l'environnement consommeront moins et paieront moins.

2325

J'ai aussi vu l'étude que mon collègue ici a mentionnée, de Calgary, où on a démontré que la présence d'un compteur d'eau diminuait à 40 % la consommation.

2330 Aussi, on se prononce très superficiellement sur la privatisation des réseaux de distribution. On a très peu de données là-dessus. C'est plus du verbal qu'on a pris ici et là. La privatisation, il semble que ça entraîne une baisse de la qualité et une augmentation des coûts.

2335 L'épuration, maintenant. Le long du Richelieu, je pense que ça va très bien. On a presque complété le programme d'assainissement mais il reste encore à faire. Il y a certaines municipalités qui n'ont pas leur station d'épuration et on voit - ma collègue en parlera plus tard - on voit des rejets directs. Donc c'est malheureux que tant d'efforts sont faits et que, par ailleurs, on continue à déverser des rejets d'égout directement. Et ça empêche des activités récréatives, évidemment.

2340 On a mentionné aussi précédemment les rejets des stations d'épuration qui sont encore chargés de bactéries, de coliformes. Et on pense que là, il faut s'arrêter, il faut trouver les moyens, le financement pour appliquer des technologies, des traitements qui vont faire que

l'eau qui est rejetée est exempte de... en tout cas, est de meilleure qualité qu'elle l'est présentement. Je parle de coliformes.

2345

J'ai discuté tantôt avec le précédent orateur et le problème des fosses septiques, il est criant en Montérégie et les quantités d'eau utilisées, par exemple, pour la chasse d'eau, si je ne me trompe pas, je crois que c'est 20 litres. À chaque fois qu'on chasse le réservoir, c'est 20 litres. C'est beaucoup d'eau. C'est vraiment beaucoup d'eau. Et il y a moyen de réduire ce volume d'eau-là en utilisant des designs, des modèles plus récents de chasse d'eau. Je pense que ça se développe de plus en plus.

2350

Et peut-être une vision d'avenir. Tant qu'on chassera nos déchets dans l'eau, il faudra gérer toute cette eau-là qu'on a payé pour filtrer et que maintenant, c'est rendu un déchet. Il y a peut-être lieu dans des régions éloignées d'utiliser une approche différente, qui est la toilette compostante où les déchets humains seront compostés et, d'autre part, les eaux grises, donc lavage, vaisselle, etc., pourraient être traitées dans des étangs épurateurs.

2355

Donc je pense qu'ici, on contourne le problème de l'argile, des fosses septiques inefficaces et la pollution qui se retrouve dans la rivière.

2360

Je passe la parole maintenant à Kim qui va traiter justement des fosses septiques.

Mme KIM CORNELISSEN :

2365

En fait, comme monsieur Donais a été relativement précis sur la question, je pense que c'est ça, l'idée. C'est qu'il faut regarder des solutions. On avait pensé, entre autres, au filtre justement à mousse de tourbe comme il parlait parce qu'il y a beaucoup de petits ensembles de maisons en milieu rural, de 7 à 8 maisons qui sont ensemble, puis, nous, c'est au niveau du contrôle qu'on voulait voir ça, parce qu'une fosse septique, dans le fond, il n'y a aucun contrôle. Puis quand il parlait tantôt de la question des rejets et tout ça, ça ne se voit pas.

2370

Nous, on est une population de 2 000, on a un territoire de 57 kilomètres carrés, il faut oublier ça, on le voit pas. On le voit au village quand il se passe des choses mais on ne le voit pas pour chacune des maisons. L'inspecteur est incapable d'appliquer la réglementation.

2375

L'autre question qu'on s'est posée, c'est par rapport à toute la question agricole. Les municipalités, entre autres les municipalités agricoles de la MRC de la Vallée du Richelieu sont très agro-industrielles d'usages. Et les questions qu'on se pose, c'est peut-être au niveau des municipalités, c'est-à-dire qu'il se fait beaucoup de drainage agricole, il se fait beaucoup de redressement de cours d'eau et peut-être qu'il existe du contrôle au niveau du ministère de l'Agriculture - c'est une question qu'on s'est posée - mais au niveau municipal, on n'en voit aucun contrôle. Et on se pose beaucoup de questions sur les effets du drainage agricole, sur les effets du redressement de cours d'eau sur l'érosion, sur les autres terrains, sur...

2385

Il y a aussi toute la question des habitats fauniques qui sont situés dans les ruisseaux traditionnels et tout ça, qui, une fois que le drainage agricole est fait et tout ça, il y a des ruisseaux qui s'assèchent, qui sont remplis de nouveau et toutes les conséquences que ça a sur l'augmentation du débit, sur la perte des milieux fauniques et tout ça.

2390

C'est une question, ça inquiète beaucoup les résidents en général. Peut-être que les agriculteurs sont plus au courant de tout ce qui se passe, mais il y a beaucoup de gens qui demeurent en milieu agricole qui ne sont pas agriculteurs, et il y a vraiment un problème de communication ou de contrôle. Il y a cette question-là qui joue beaucoup.

2395

On a écrit le mémoire quelque temps avant d'aller à la Biosphère et je suis restée très surprise à une petite phrase qui disait que: «Au Mali, par exemple, le drainage agricole n'est autorisé que pour les riches propriétaires.» Je me disais, on devrait peut-être se poser la question sur ce que ça veut dire, en réalité. Même pour ici, en quelque part.

2400

C'est la même chose pour la revégétalisation. Il y a de la revégétalisation de fossé qui se fait. Des fois, c'est plus ou moins bien fait. Des fois, ça ne tient pas. Il y a plein de choses comme ça. Il faudrait peut-être se poser la question.

2405

Je sais qu'au ministère de l'Agriculture, ils ont des études qui sont très, très convaincantes sur l'avantage de laisser le mètre ou le 2 mètres de gazon ou de chiendent sur le bord, des méthodes comme ça. Encore là, les agriculteurs, des fois, sont au courant. S'il y avait une sensibilisation plus grande de tout le monde, dans le fond, dans les milieux ruraux, ça aurait peut-être un impact plus fort pour le faire.

2410

Pour ce qui est de la pollution agricole, il s'en parle beaucoup. Alors la seule chose qu'on a marquée, c'est qu'il y a eu une très bonne étude de Vecteur Environnement qui parlait du travail de recherche qui avait été fait sur la pollution agricole, puis de la réalité de l'arrimer avec ce que les agriculteurs vivent.

2415

Une des choses qui est intéressante, c'est qu'il faut effectivement que les solutions permettent aux agriculteurs également qu'ils aient une certaine rentabilité. Pour ne pas que le fait de protéger l'environnement soit automatiquement comme la mauvaise nouvelle financière.

2420

Ensuite, on s'est intéressé -- vous savez que la MRC de la Vallée du Richelieu est une vallée qui est très riche aussi au niveau résidentiel, qu'il y a beaucoup de résidences de 3-4-500 000 \$ qui traînent sur le bord de l'eau. Et vous savez que souvent les gens qui sont - soyons gentils - qui sont propriétaires, qui sont plus nantis, ont tendance à croire qu'une terre au bord de l'eau, un terrain au bord de l'eau, ça doit être du gazon jusqu'au bout, enroché, et tout ça.

2425

Or, ce n'est peut-être pas la meilleure façon de voir des canards et ce n'est peut-être pas la meilleure façon de protéger les berges et tout ça. La réglementation des berges, c'est très difficile à appliquer. Parce que, un, les gens ont l'impression qu'il n'y a que la solution de

2430 l'enrochement et ils sont sûrs que de laisser la fardoche et des choses au bord de l'eau, ça ne fait pas propre, alors ils ont tendance à l'enlever.

2435 Je crois qu'une des solutions, c'est vraiment la sensibilisation. C'est vraiment, tranquillement, à ce que les gens voient autre chose. C'est peut-être que - ça a l'air étrange à dire - mais c'est peut-être que les entreprises de paysagement et tout ça montrent des exemples de comment ça peut être beau d'avoir la nature intégrée aux aménagements paysagers, et tout ça.

2440 Ensuite, l'autre affaire, en tout cas, on le voit beaucoup à la campagne, les gens utilisent encore - et même les municipalités - la rivière Richelieu pour la neige usée, pour le gazon coupé, pour les feuilles mortes, parfois pour les chars, pour un peu tout ça. Il faudrait perdre la notion que la rivière est un dépotoir et que, bien au contraire, peut-être encore là de sensibiliser sur les effets que ça a ces pratiques-là.

2445 Ensuite, on s'est intéressé beaucoup à la question qu'on vit au bord de la rivière mais on souffre en quelque part du syndrome de la carte postale, c'est-à-dire que c'est très beau, c'est magnifique la rivière Richelieu, on ne peut pas vraiment aller dedans pour des problèmes de conflit d'usages, on ne peut pas vraiment aller dedans pour des problèmes de pollution et tout ça.

2450 Or, de la même façon que la rivière est -- j'irais jusqu'à dire que c'est excessivement important que l'eau soit pure parce qu'on puise dedans pour boire, puis tout ça, c'est également important à des fins de loisirs, des fins de santé, j'irais jusqu'à dire de santé mentale. C'est important qu'on puisse jouir de la rivière pour s'y promener dessus, pour aller rêver, pour pratiquer des sports et tout ça. Et c'est très imaginable dans la MRC de la Vallée du Richelieu, 2455 tranquillement, on va dépolluer la rivière et tout ça, que les gens retournent à la rivière un peu pour tous ces usages-là.

2460 Et ça a également un avantage, si vous regardez à la page 22, sur le fait que pour les gens qui profitent de l'eau...

LE PRÉSIDENT :

Si je peux vous demander d'accélérer vers la fin, si ça ne vous fait rien.

2465 **Mme KIM CORNELISSEN :**

Oui, oui, oui, j'achève. Non seulement ça développe le sentiment d'appartenance mais on a tendance à aller dans l'eau, par exemple, dans le nord. Mais pour aller dans le nord, il y a six conditions de base: il faut avoir le temps, les moyens, la possibilité technique, la volonté, 2470 les intérêts et puis un char. Tout ça, ce n'est pas possible pour tout le monde et c'est aussi qu'on perd un temps fou. On pourrait avoir accès juste là, là. À la pêche, à tout ça. Les gens seraient plus heureux, ils seraient plus proches de l'eau. Ça a un impact socio-économique qui est très fort.

2475 Mais la seule chose qui est importante, c'est que si la rivière se dépollue, et on espère que ça s'en va vers là, un, les accès publics doivent être protégés. Ils devraient donc d'abord être répertoriés, et dans les schémas d'aménagement et tout ça, il devrait y avoir une incitation à protéger les accès publics, puis à s'assurer que la population en entier va pouvoir continuer à aller à l'eau et tout ça.

2480 Et puis, enfin, une dernière, dernière petite chose. C'est que les différents ministères... on a mis une recommandation qui dit que les ministères de la Santé, de l'Agriculture, de l'Éducation, des Affaires municipales et de l'Environnement, sans mentionner les autres, il serait urgent de reconnaître l'importance de la qualité de l'eau de la rivière Richelieu - comme 2485 des autres rivières - et de prioriser la santé publique dans leurs politiques, programmes et interventions sur le territoire.

Il ne faudrait pas, par exemple, que pour des questions de tourisme, on dise: «Bon, bien, les motorisés, c'est mieux. Tant pis pour la santé des gens.» C'est dans cette optique-là. 2490 C'est ça, en gros.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

À la fin, vous trouverez un tableau où on a fait la liste des recommandations et quel 2495 palier gouvernemental devrait s'en occuper. Donc, on n'a pas vraiment réfléchi sur toute la dynamique, la politique, etc., mais on a une idée générale de quel palier de gouvernement devrait s'occuper de telle recommandation.

LE PRÉSIDENT :

2500 D'abord, merci. On voit que vous êtes bien convaincues. Si on vous avait laissé le temps, vous en auriez parlé pendant une heure au-delà. Alors, juste une petite information pour vous, je pense qu'elle est très importante, le règlement sur l'évacuation et l'élimination de l'eau usée des résidences isolées est en révision, le Q-2,r.8.

2505

Le ministre a publié dans la Gazette Nationale le nouveau texte de l'éventuel règlement et donc, un temps de consultation est ouvert là-dessus. Il faut faire valoir tout de suite votre point de vue parce qu'il est possible que ce règlement-là soit adopté avant que nous autres, on ait remis notre rapport. Donc, là, jouez votre carte à votre niveau.

2510

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

Comme le règlement sur les trihalométhanes, je crois.

2515

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2520

Il y a un nouveau projet de règlement pour... je sais qu'il doit passer incessamment...

LE PRÉSIDENT :

2525

Pour les résidences isolées?

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

Non. Pour la filtration d'eau, sur la qualité physico-chimique.

2530

LE PRÉSIDENT :

C'est le même.

2535

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

C'est le même?

LE PRÉSIDENT :

2540

Non, non, ce n'est pas le même. Excusez.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2545 De toute façon, c'en est un autre qui devrait passer.

LE PRÉSIDENT :

2550 Deuxièmement, vous parlez de la Biosphère, page 11. Si je dois comprendre, vous le mettez comme une citation. C'est le fameux 40 % qui est controversé.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2555 Oui, c'est ça. Ils ont sur un panneau, et j'ai demandé qu'ils fassent la recherche de la référence, ils ne l'ont pas trouvée. Ils ne m'ont pas rappelée. Donc il faudrait pousser de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

2560 C'est ça. Voici un chiffre qui est contesté.

Mme HÉLÈNE GODMAIRE :

2565 C'est ça.

Mme KIM CORNELISSEN :

2570 Mais juste une petite note sur les compteurs d'eau parce qu'on en parle depuis le début. Le compteur d'eau a également un grand avantage, c'est qu'il permet la sensibilisation. Comment convaincre les gens qu'ils gaspillent de l'eau s'ils ne voient rien?

LE PRÉSIDENT :

2575 Oui, je comprends votre point de vue. Il y a un point de vue écologiste là-dessus qui est ça, mais il y a un point de vue social et il y a d'autres gens qui, un derrière l'autre, viennent nous dire: «Non, non, non, non, non.» Alors on veut voir clair dans les sources et dans les raisons. C'est correct? Bien. Collègues, ça va? Mesdames, merci beaucoup et bonne chance! Puis bon séjour dans votre belle maison sur le Richelieu.

2580 Alors l'inviterai les représentants de l'UPA, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS SIMON :

2585 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, messieurs!

2590 **M. FRANÇOIS SIMON :**

Alors, pour commencer, permettez-moi, madame, messieurs, de vous remercier de nous avoir donné la chance dans le fond de présenter notre point de vue, ce soir.

2595 Avant d'aller plus loin, vous êtes probablement au courant que l'UPA dite Confédération de l'UPA générale, dans le fond, va présenter un mémoire global devant vous mais en tant que UPA Saint-Jean-Valleyfield, on voudrait vous faire part un peu des particularités qu'on vit sur le territoire.

2600 Nous, Saint-Jean-Valleyfield, dans le fond...

LE PRÉSIDENT :

Je peux vous demander de vous présenter, de vous identifier ainsi que votre collègue?

2605

M. FRANÇOIS SIMON :

Excusez-moi. D'accord. François Simon, président de la Fédération. Puis François Boutin qui est notre responsable au niveau agroenvironnemental de la Fédération.

2610

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2615 **M. FRANÇOIS SIMON :**

Excusez. Disons, nous, Saint-Jean-Valleyfield, notre territoire va du Saint-Laurent à la frontière américaine, puis part, dans le fond, du Richelieu jusqu'à la frontière de l'Ontario.

2620 Notre territoire est aussi une agriculture assez encore diversifiée parce qu'on y retrouve de tout, autant ce qu'on appelle la grande culture que les élevages. On y retrouve beaucoup de productions de légumes. Dans le fond, le jardin du Québec se trouve chez nous aussi. On y retrouve un peu de pomiculture, puis toutes sortes d'élevages, sans aucune concentration à l'heure actuelle, problématique.

2625

Notre mémoire, vous allez voir, il se sépare en six points qui vont être traités et puis je pense qu'on va se partager, avec monsieur Boutin, la présentation de ces points-là. Les sujets qui vont être traités, ce sont les cours d'eau municipaux, notre position en tant que UPA Saint-Jean-Valleyfield; notre point de vue aussi sur l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu

2630 agricole; l'approche de bassin versant; l'étalement urbain dans la gestion des eaux; et nos actions agroenvironnementales.

Je vais demander à François de continuer. Vous allez voir qu'on va se chevaucher l'un l'autre comme ça.

2635

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2640 C'est ça, il est tard et on va s'entraider pour la présentation du mémoire. Si on veut faire une petite introduction à l'agriculture, il suffit de se rappeler que le secteur agricole est confronté à l'heure actuelle à des demandes contradictoires, c'est-à-dire, accroître sa compétitivité pour faire face à la mondialisation des marchés et protéger un milieu rural que certains voudraient immuables. Et c'est vraiment une réalité qu'on vit sur l'ensemble du territoire Saint-Jean-Valleyfield.

2645 Les gouvernements qui l'un après les autres incitent à la productivité, au rendement à tout prix et, par la suite, à l'accès aux marchés extérieurs par des industries agricoles et agroalimentaires. On a juste à se rappeler du Forum des décideurs. Le gouvernement du Québec a décidé de favoriser, de doubler la production pour favoriser l'exportation.

2650 Si on se ramène un peu à la gestion des cours d'eau, il faut se rappeler aussi que le petit fossé mitoyen dans le temps, puis la rigole dans le centre de la parcelle étaient suffisants à l'époque pour la production végétale. Évidemment, on était beaucoup plus en production de produits végétaux extensifs, c'est-à-dire des prairies. Avec les années, on a cédé le pas à des structures beaucoup plus imposantes. Ça a nécessité des travaux majeurs, des travaux
2655 majeurs pour, évidemment, procéder au drainage des terres, favoriser des cultures beaucoup plus potentielles pour la production agricole, c'est-à-dire le maïs-grain et les différentes céréales.

Puis, évidemment, il faut dorénavant pouvoir affronter plus équitablement le climat, comme cette année, d'ailleurs, pour la récolte, quelques fois moins coopératif et clément,
2660 compter sur une plus grande capacité portante pour les équipements qui sont de plus en plus gros et puis les productions requièrent un accès accru au drainage beaucoup plus efficace. C'est une réalité. Quand on dit qu'il faut drainer les terres, bien, on est rendu à la fin du XXe siècle et puis c'est clair qu'il faut drainer nos terres. C'est dans ce contexte que l'agriculture d'aujourd'hui s'est bâtie et qu'il s'est développé un réseau de cours d'eau municipaux que nous
2665 connaissons. L'eau, alliée de toujours, devient certains jours une indésirable à combattre par tous les moyens. On vit des grosses précipitations et puis, évidemment, il y a des montants d'argent qui sont mis en jeu. Il faut faire les choses qu'il faut pour évacuer l'eau.

2670 Le rôle déterminant de l'État, je vais vous résumer ça de façon très succincte. La demande alimentaire des consommateurs grandit sans cesse en quantité - la population augmente - en qualité et en diversité. Pour répondre à la demande, les producteurs doivent fournir des aliments homogènes, sans défaut pour écouler les produits, avec une utilisation très

restreinte de pesticides et d'intrants. Quand on parle d'engrais chimiques ou d'engrais de synthèse.

2675

Le tout, rappelons-le, c'est le consommateur qui le demande, à un prix que l'on veut le plus concurrentiel possible et le plus bas possible. Je pense que c'est important de le rappeler.

2680

À la fin de cette période des grands travaux pour le drainage des terres, c'est un vaste réseau de près de 50 000 kilomètres de cours d'eau municipaux qu'on retrouve sur le territoire de la vallée du Saint-Laurent qui s'est aménagé.

2685

Il nous apparaît important de rappeler ces faits, tenant compte que contrairement à la croyance populaire, le réseau souvent décrié par ses opposants ne prend pas source dans l'agriculture mais bien de cette stratégie obligée pour l'État de nourrir une population en mutation profonde et de plus en plus dépendante des autres.

Je lis parce que je trouvais que c'était important de spécifier ça de façon très claire.

2690

M. FRANÇOIS SIMON :

Quant à la position de l'UPA, je dois vous dire que je ne le lirai pas dans son entier, non plus. C'est que les producteurs reconnaissent que le maintien de la qualité de l'eau constitue une des pierres angulaires sur laquelle repose l'avenir de l'agriculture régionale.

2695

Puis parmi les nombreuses actions déjà entreprises en matière de protection de l'environnement, la gestion et la protection des cours d'eau en milieu agricole constituent des priorités sur lesquelles tous les intervenants doivent se pencher pour concilier les objectifs environnementaux, économiques ainsi que sociaux.

2700

Je dois vous dire aussi que présentement, l'UPA régional a entamé une campagne de sensibilisation sur une approche durable de la gestion de l'eau en informant les producteurs agricoles de leurs droits mais aussi de leurs obligations en matière de gestion et de protection des cours d'eau. Cette campagne d'information et de sensibilisation porte, entre autres, sur les mesures d'entretien et de protection des cours d'eau, de l'implantation et le maintien d'une bande riveraine, puis de l'identification des mesures visant à éviter une détérioration prématurée des cours d'eau.

2705

Je dois vous dire aussi que tout ça fera partie entre autres des discussions qui auront lieu lors du colloque sur l'eau qui va se tenir ici à Saint-Jean, au mois de décembre.

2710

Toutefois, une de nos demandes est une demande aux municipalités et aux MRC. C'est qu'elles privilégient les interventions d'urgence lorsque nécessaire, visant à conserver l'intégrité et l'efficacité des cours d'eau à une approche d'intervention qui se produit à chaque 15, 20 ans. Et que pour l'intérêt de l'ensemble des citoyens, ce type d'intervention devrait être défrayé par la communauté locale et/ou régionale, car il vaut mieux agir au bon moment avec des interventions

2715

mineures que d'attendre que la détérioration nécessite des interventions majeures, ça veut dire le nettoyage ou la reconstitution du cours d'eau, tout simplement.

2720 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

2725 En ce qui concerne l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole, on le traite de façon beaucoup plus détaillée. Vous savez que le MAPAQ, que le ministère de l'Agriculture s'est retiré de la gestion des cours d'eau en 1994. Ça a toujours d'ailleurs été sous la juridiction des municipalités et MRC, au bureau de délégués, dès le moment que ça touchait plus que deux MRC.

2730 Puis on s'est aperçu depuis 94, qu'on voyait que certains travaux s'avéraient parfois douteux. On se questionnait sur la finalité des travaux. Souvent, ça bénéficiait beaucoup plus aux municipalités qu'aux producteurs agricoles, puis on se questionnait beaucoup de ce côté-là. Et puis, depuis 94, la gestion et la coordination des projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau reviennent aux instances municipales.

2735 Depuis ce temps, on constate en région un manque évident d'expertise de la part des municipalités, puis MRC. C'est clair que le MAPAQ dans le temps procédait à une gestion complète pour les municipalités et pour les MRC, puis du jour au lendemain, elles se sont retrouvées avec toute cette gestion-là. Puis depuis ce temps, on constate sur le terrain que les MRC et les municipalités refilent la question de la gestion des cours d'eau aux firmes d'ingénieurs, puis aux firmes de consultants qui sont spécialisés dans le domaine.

2740 Il faut dire que les producteurs qui se sont réunis lors du congrès régional le 30 septembre dernier, de cette année en 99, demandent que le MAPAQ intervienne à nouveau dans la gestion des cours d'eau. On ne souhaite pas que le MAPAQ fasse complètement tous les plans et devis, la surveillance, puis, évidemment, toute l'administration reliée aux cours d'eau. Ce qu'on demande plus spécifiquement, c'est que les demandes de projets et d'aménagement des cours d'eau soient soumis au MAPAQ pour que ces derniers acceptent les travaux proposés justement par rapport à la finalité des travaux. Ça bénéficie beaucoup plus à une population mais, évidemment, vous savez que les cours d'eau, quand on intervient dans les cours d'eau, les producteurs bénéficient d'un programme de remboursement de taxes et
2745
2750 puis, des fois, on pense que ça bénéficie parfois au milieu municipal.

Puis l'autre chose qui est importante, c'est qu'on demande que le MAPAQ approuve le mode de taxation et que la répartition des coûts - parce que maintenant, c'est réparti à l'échelle du bassin versant - que cette répartition-là soit beaucoup plus équitable.

2755 Par ailleurs, les producteurs demandent...

LE PRÉSIDENT :

2760 Si je peux vous demander d'accélérer vers la fin parce que vous avez tendance à expliquer beaucoup et ça nous ralentit.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2765 Parfait. On va tout de suite passer à l'approche de gestion par bassin versant. C'est un dossier d'actualité. L'approche de gestion par bassin versant, on croit que c'est un modèle prometteur. Le succès d'une telle approche repose obligatoirement, par contre, par une implication des gens à l'échelle d'un bassin versant et puis il faut que tous les gens soient impliqués dans un modèle qu'on appelle bassin versant.

2770 Et puis, évidemment, on croit que ce modèle-là s'appuie davantage sur un concept de sensibilisation et d'information auprès des différents usagers sur leur bassin versant. Ça, je pense que c'est la clé d'une gestion par bassin versant.

2775 Les défis qui nous attendent sont importants puis, pour accomplir ce type de gestion, je pense qu'il va falloir des orientations très claires du provincial. Pas arriver avec des comités ou des sous-comités à l'échelle d'un territoire où est-ce qu'il y a peu d'expertise et puis demander des choses un peu incroyables de la part des gens qui siègent sur le comité de gestion. Et puis, évidemment, tout ça ne peut pas se faire sans un investissement minimum de la part de l'État.

2780 Si on passe rapidement à la question de l'étalement urbain et de la gestion des eaux, on a décidé d'inclure ce sujet-là suite aux commentaires du maire de Chambly, lors des premières audiences sur la gestion de l'eau. On a l'habitude de mettre sur le dos des producteurs le fait qu'ils drainent leurs terres, les systèmes de drainage souterrain, évidemment, ils font le lien avec les inondations qu'ils ont vécues lors des dernières années.

2785 Ce qu'on écrit à l'intérieur du mémoire, c'est qu'on éclaircit le concept du système de drainage souterrain. Je ne vais pas m'attarder là-dessus parce qu'on vous avait promis qu'on aborderait cette question-là au moment où est-ce qu'on est intervenu. Ça fait que je ne m'attarderai pas plus sur cette question-là.

2790 Juste pour dire, par contre, que nous considérons que la planification de la gestion de l'étalement urbain en fonction de la gestion des eaux de surface, on croit que ça doit demeurer une priorité pour plusieurs municipalités en Montérégie. Évidemment, les quartiers grossissent. On a tendance à rendre les surfaces imperméables. On favorise beaucoup le ruissellement puis, souvent, les municipalités ont tendance à se tirer dans le pied. Ça fait qu'on demande qu'il y ait une gestion très étroite en matière de gestion de l'étalement urbain. Je ne m'attarderai pas plus là-dessus, comme je l'ai dit tantôt.

2800 Si on passe tout de suite aux actions agroenvironnementales, on doit vous dire que la Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield compte maintenant 13 clubs agroenvironnementaux, alors que notre objectif initial était d'en créer 10 en l'an 2001. On a déjà dépassé notre objectif.

2805 Le seul fait qu'on dépasse notre objectif démontre à la population d'une façon non équivoque l'engagement des producteurs et de la structure pour améliorer la qualité de l'environnement. Je pense que ça fait partie d'une des premières priorités des producteurs agricoles du territoire pour justement améliorer la qualité de l'environnement.

2810 Puis si on compte avec les 13 clubs agroenvironnementaux, on ne compte pas moins de 400 producteurs sur le territoire qui sont membres de clubs, qui correspond à 16 % de l'ensemble des entreprises agricoles qui sont visées par le règlement de réduction de pollution d'origine agricole.

2815 Ce que ça fait, rapidement, des membres à l'intérieur d'un club agroenvironnemental, je sais que vous êtes déjà au courant mais peut-être pour les gens présents dans la salle, c'est de découvrir la véritable valeur fertilisante des fumiers et lisiers produits à la ferme; modifier leurs pratiques culturales pour favoriser une meilleure conservation des sols; planifier une meilleure rotation de cultures pour justement les rendre optimales; introduire des engrais verts et une couverture végétale durant l'hiver pour limiter l'érosion; adopter des pratiques de contrôle de
2820 mauvaises herbes pour limiter l'application de pesticides.

Puis en résumé, à peine après un an suivant la mise en place de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA, l'Union compte déjà à son crédit la réalisation d'un portrait agroenvironnemental avec un taux de participation régionale de 83 % des fermes ciblées.

2825 L'embauche d'un professionnel en agroenvironnement pour stimuler et supporter les producteurs, justement pour qu'ils adoptent des nouvelles pratiques; la réalisation de nombreuses activités de sensibilisation et d'information auprès des producteurs justement par rapport à la réglementation environnementale; les structures d'entreposage, les modes d'épandage.

2830 Puis évidemment aussi, les professionnels sont appelés à suivre des cours de formation continue, mais on incite beaucoup les producteurs du territoire à suivre des cours durant l'hiver justement sur des questions de fertilisation intégrée, conservation des sols, pratiques culturales.

2835 Et puis on a fait au courant de l'été dernier plusieurs activités de démonstration à la ferme pour savoir vraiment comment ça se fait du travail minimal du sol, puis des pratiques de conservation.

2840 Puis ce que je peux vous dire là-dessus, vous savez, dans la vie d'un producteur agricole, le producteur sème l'équivalent de 30 fois dans sa vie. Puis changer des pratiques agricoles, bien, ça ne se change pas du jour au lendemain. Ça prend un certain apprentissage, puis, en tout cas, vous savez de quoi je veux parler.

2845 Puis, en conclusion, peut-être sur le thème Action agroenvironnementale, je pense qu'on n'a pas à se gêner. Qui au Québec peut se targuer d'avoir autant agi en matière de

protection de l'environnement depuis les derniers mois? Il s'est passé beaucoup de choses, comme je vous l'ai dit, c'est une priorité à la Fédération, puis on n'a pas chômé.

2850 Chose certaine, les producteurs agricoles du Québec démontrent de façon non équivoque à la population que la protection de l'environnement est une priorité dans leur milieu, puis que l'engagement des producteurs vers une agriculture durable est non seulement méritoire mais commande d'être soutenue plutôt que décriée. Je laisse la parole à François pour terminer.

2855 **M. FRANÇOIS SIMON :**

Bon, tout simplement pour conclure, je dirais que dans la perspective où le gouvernement du Québec est en voie de se doter d'une véritable politique de l'eau - puis je pense que votre Commission qui est ici, ce soir, en fait foi - les producteurs et productrices agricoles reconnaissent que le développement de l'agriculture régionale passe inévitablement par une saine gestion de la ressource.

2860 Je vous dirais aussi que les producteurs se sont dotés de stratégie reconnue qui repose sur la sensibilisation et la formation de ses membres pour aller de l'avant.

2865 Puis je conclurai tout simplement en disant que les défis de demain sont importants et tous les intervenants du milieu le reconnaissent d'ailleurs. Et que pour relever ces défis, les orientations de tous les paliers gouvernementaux devront être claires, transparentes et réalistes pour l'atteinte de résultats durables.

2870 Parmi les outils nécessaires pour poursuivre l'engagement des agriculteurs vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, nous devons miser sur, d'après nous, le développement de services-conseils compétents et adaptés aux particularités régionales, la recherche et le développement, ainsi que le transfert technologique, et surtout sur les investissements primordiaux de la part de l'État pour réaliser ces objectifs. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2880 Merci beaucoup. Alors on fait la tournée, on reçoit dans chacune des régions un mémoire de l'UPA locale. De temps en temps, on découvre les éléments stratégiques qui viendront dans le rapport final, alors on va à la pêche comme ça, on va vérifier.

2885 Écoutez, une des choses extraordinairement controversées dans le milieu, c'est ce que vous avez à la page 3 où vous ramenez la bande de protection à 1 mètre. Voici une des choses qui est le plus controversée parmi toutes. Les gens parlent d'au moins 3 mètres; certains de 5 mètres; dans certains cas de 15 mètres et là, vous, vous parlez d'un mètre. En dehors des défenseurs stricts du milieu agricole, il n'y a personne qui nous dit ça.

2890 **M. FRANÇOIS SIMON :**

2895 Oui. Bon, d'ailleurs, il faut que je vous dise une chose. Quand on parle d'un mètre, on ne parle pas des rivières. On ne parle pas de la rivière Richelieu, on ne parle pas de la rivière Lacolle, non plus. Quand on parle d'un mètre, là, c'est ce qu'on appelle, nous, communément des décharges. C'est des cours d'eau qui ont été creusés pour des fins agricoles.

2900 Puis je peux vous dire qu'il y a probablement déjà peut-être 10, même peut-être 12 ans, avec l'Université McGill, le Collège MacDonald, on a fait des recherches dans le fond sur différents scénarios. Il y avait eu le 1 mètre, le 3 mètres, le 10 mètres à certains moments. Puis les conclusions auxquelles les chercheurs sont arrivés, c'est quelle que soit la largeur de la bande riveraine, l'eau s'infiltrera toujours au point le plus bas. Ça veut dire parmi les fossés, les rigoles qui sont directement en contact avec la décharge.

2905 S'il y a des ouvrages à faire, c'est probablement - il y a un mot pour ça qui ne me vient pas dans la tête - mais c'est que ces fossés qui arrivent dans la décharge, il y a peut-être de l'entretien, des choses différentes à faire pour diminuer l'impact que peut avoir l'érosion et tout ça. Mais ce n'est pas le fait d'avoir une bande de 10 mètres, par exemple, qui va diminuer l'impact.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez des études du Collège MacDonald et si elles ont été publiées, j'aimerais avoir les références.

2915 **M. FRANÇOIS SIMON :**

Oui. C'est madame Suzelle Barrington comme chercheure, qui avait fait les...

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouviez me donner les références bibliographiques.

2925 **M. FRANÇOIS SIMON :**

Je pense qu'on peut s'engager à vous les faire parvenir.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est parce que voyez-vous, là, vous venez d'ajouter un autre élément mais on ne le voit pas apparaître dans votre mémoire et que d'autres nous ont dit, il y a probablement liées au drainage des modalités, par exemple, de bassin de rétention ou de structures qui permettent de ralentir, d'une part, l'érosion et, d'autre part, de capter un certain nombre de polluants.

2935 **M. FRANÇOIS SIMON :**

2940 Je dois vous dire aussi, quand il vient des coups d'eau assez conséquents, notre drainage souterrain entre autres, qui est souvent décrié, ça agit comme une éponge ça aussi. Sur l'asphalte, l'eau se rend au fossé, aux égouts directement, mais un drainage souterrain, c'est à peu près à 3 pieds de creux dans la terre, dans le fond, puis l'eau prend de, on peut dire, 24 à 48 heures et même 72 heures pour se rendre là. Ça agit donc comme une éponge et ça retarde l'écoulement des eaux aussi. Il faut prendre quand même conscience de ça. Ça, je pense que François qui est ingénieur, aussi, pourrait, si vous permettez, extrapoler un peu plus là-dessus.

2945 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Oui. Évidemment, avant que l'eau ruisselle à la surface des sols, il faut que le sol soit saturé.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

2955 Je ne veux pas embarquer dans la controverse avec Chambly là-dessus. C'est autre chose.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2960 Non, non, ce n'est pas le but mais je pense qu'il faut bien faire la distinction entre «drainage souterrain» puis «problème de cours d'eau». Je pense qu'il n'y a pas vraiment de lien entre les deux, puis je pense que c'est important de faire la part des choses. Je n'élaborerai pas plus que ça là-dessus.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2965 J'avais une question, me faisant un peu l'avocate du diable. Je vois bien votre phrase où vous mentionnez qu'au lieu de décrier, il faut reconnaître l'engagement méritoire. Vous avez aussi fait allusion au fait qu'il y a de génération en génération des habitudes, des traditions de fonctionnement dans une entreprise agricole, qu'elle soit familiale ou qu'elle soit maintenant de nature industrielle. Mais quoi qu'il en soit, le membership de votre Union de Saint-Jean-Valleyfield, il est de combien?

M. FRANÇOIS SIMON :

2975 4 500 producteurs, plus ou moins.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2980 Donc, si je regarde le chiffre de 400 producteurs qui sont membres d'un club, bon, tout en reconnaissant qu'il y a 16 % des entreprises, si on prend cette norme de 400 sur le membership, 400 membres sur 4 500 avez-vous dit, là, bon, le pourcentage diminue à ce niveau-là.

2985 Alors ce qui m'amène à la question suivante: est-ce que, compte tenu de tout cela, compte tenu de ce qui se produit, la sensibilisation qui se fait de plus en plus à la protection de l'environnement, ne croyez-vous pas qu'il devrait y avoir de la part soit des clubs ou des fédérations régionales de l'UPA un autre coup de barre à donner pour un empressement d'engagement? Est-ce qu'il n'y aurait pas une accélération qui serait nécessaire? Pour le tournant du siècle ou du millénaire. Qu'est-ce que vous pouvez faire de plus?

2990 **M. FRANÇOIS SIMON :**

2995 Moi, ce que je peux vous répondre, c'est mon point de vue personnel, c'est que ces 13 clubs-là, ces 4-500 producteurs-là sont déjà aujourd'hui des témoins qu'il y a des choses qui peuvent se faire. Leurs entreprises où ces actions-là se font servent aussi de modèle, de lieu où d'autres producteurs vont puiser des idées, des regards. Puis c'est sûr qu'il y en aura d'autres clubs agroenvironnementaux aussi. Mais il y a un début. C'est déjà fantastique, quant à moi, dans un an de temps, d'être arrivé à avoir 13 clubs.

3000 D'ailleurs, je dois vous dire que recruter des écoconseillers pour ces clubs-là, c'est rendu un défi parce que, à la grandeur de province, je pense que là, tout ce qui existait comme personnes ayant une connaissance en agroenvironnement est quasiment à l'emploi de ces clubs-là aujourd'hui. Il reste que les universités et tout ça continuent à former ces gens-là aussi.

3005 Mais c'est surtout que -- puis, ça ne s'arrête quand même pas là, parce que quelqu'un qui n'est pas membre d'un club, ça ne veut pas dire qu'avec l'aide soit de son MAPAQ, soit de par lui-même n'est pas capable de poser des gestes pour améliorer, dans le fond, aller vers une agriculture qu'on dit aujourd'hui durable. Dans le fond, c'est galvaudé un peu, ça ne veut plus rien dire, non plus, mais c'est de chercher à avoir une agriculture beaucoup plus respectueuse de son environnement.

3010 Moi, à l'âge que je suis rendu, je me dis une chose: au niveau environnemental, on a un avantage, puis on a un maudit handicap. C'est qu'on fait une agriculture, c'est quelque chose qui se produit à ciel ouvert. On est toujours à la merci de Dame Nature à certains moments. Parce qu'un coup d'eau qui arrive aujourd'hui, ce qu'on appelle, les gens qui font les prévisions météo ne sont pas - vous le savez aussi bien que moi, sûrement - parfaits et puis on fait des applications à certain temps de produits d'herbicides et tout ça, qui peuvent se faire laver à cause d'un orage qui arrive.

3020 Deuxième des choses, on est bien placé pour être soucieux de notre environnement parce que nous, on vit dans le lieu où on produit. Ça fait que je ne pense pas que les agriculteurs plus que d'autres personnes sont intéressés à vivre dans un environnement qui n'est pas le plus sain possible.

3025 Ça, une fois étant dit, je pense qu'on peut toujours apprendre, puis on peut toujours s'améliorer.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

3030 Comme complément d'information, vous savez, les clubs agroenvironnementaux, comme monsieur Simon l'a dit, c'est une stratégie parmi plusieurs stratégies. Évidemment, il y a beaucoup de producteurs qui ne sont pas membres de clubs puis qui sont très, très performants au point de vue agroenvironnemental. Mais la formule club les satisfait pas. On le sait que ça ne va pas satisfaire tous les producteurs, la formule club, mais n'empêche qu'un producteur formé peut très très bien performer au point de vue agroenvironnemental.

3035 Puis, ce que je peux vous rajouter aussi, vous savez, les clubs ont été créés depuis un an, dix-huit mois, puis on en compte déjà 13 avec 400 membres. Je pense qu'il faut quand même reconnaître qu'on ne peut pas tout bâtir en très peu de temps. Il faut se donner le temps de bâtir pour que justement on ait des résultats durables.

3040 Mais je pense qu'il y a quand même beaucoup d'efforts qui ont été faits et puis on ne va pas arrêter là.

M. FRANÇOIS SIMON :

3045

Juste peut-être, madame, pour compléter la réponse là-dessus, je vous dirais qu'une chose. Que ces 400 producteurs-là sont des agents multiplicateurs sur le terrain. Je pense qu'on peut prendre ça de même.

3050

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous appuyez, vous adoptez et vous êtes d'accord avec le principe de gestion par bassin versant.

3055

M. FRANÇOIS SIMON :

Sûrement, oui.

3060

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans la littérature sur le sujet, on se rend compte qu'il y a beaucoup de contraintes autour de la table dans une approche collective de gestion par bassin versant. Et dans certains pays, les agriculteurs ont été ceux qui ont spontanément joint les rangs rapidement mais quand ils se sont rendus compte des contraintes que cette approche-là imposait, ils ont eu un recul.

3065

Contrainte sur, par exemple, les contrats ruraux qui exigent des façons de produire très exigeantes; contrainte également sur les redevances d'utilisation d'eau; contrainte sur... parce que vous savez, autour de la table, là, d'un comité de gestion par bassin versant, tous les partenaires sont là, les agriculteurs mais aussi, évidemment, les gens qui représentent le secteur loisirs, les gens qui représentent le secteur industriel, le secteur municipal, il y a des élus, dans les modèles qui existent - je ne sais pas quel serait le modèle au Québec - mais dans les modèles qui existent.

3070

3075

Donc, c'est une approche collective mais ça veut dire, ça, d'accepter les contraintes et d'accepter de changer peut-être rapidement.

M. FRANÇOIS SIMON :

3080

Moi, je peux vous répondre à ça, c'est que je pense que les agriculteurs au Québec ont déjà fait preuve de leur capacité d'adaptation, en autant que ce qu'on leur demande soit réalisable, soit viable aussi, parce qu'il reste qu'une agriculture - puis tout le monde est d'accord là-dessus - c'est qu'à certain moment, quand on dit «agriculture durable» dit aussi que «durabilité économique» . C'est tout un ensemble de ces facteurs-là. On ne pourra pas demander aux producteurs seuls, dans le fond, de s'en aller vers une détérioration de leur rentabilité, de leur viabilité. C'est la société, s'il y a des exigences, il faudra supporter tous

3085

ensemble les conséquences de ces exigences-là. Je ne sais pas si je réponds à votre question en vous disant ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3090

Oui, oui. C'est une question d'opinion. Alors, c'est parfait. Je n'ai pas à commenter votre opinion, ça va.

3095

Une dernière question. Concernant le point, un des sujets principaux de votre mémoire, concernant la question des cours d'eau municipaux, vous dites que contrairement à la croyance populaire, le réseau ne prend pas sa source dans l'agricole mais bien dans cette stratégie obligée pour l'État de nourrir une population.

3100

Alors c'est comme s'il y avait un déterminisme absolu, qu'on n'avait pas le choix. C'est sûr que l'objectif de nourrir une population est très légitime, mais vous semblez dans votre inférence inférer que ça oblige nécessairement à redresser les cours d'eau et à procéder comme on a procédé en matière de drainage. Autrement dit, vous associez l'obligation des moyens à l'objectif légitime de nourrir le Québec. Alors que dans la littérature, il existe, à ce qu'on nous a dit, d'autres moyens pour atteindre le même objectif.

3105

M. FRANÇOIS BOUTIN :

3110

Vous savez, les cours d'eau ne sont pas apparus hier. Si je recule dans le temps, ça fait déjà plusieurs années qu'il y a eu des redressements de cours d'eau. Peut-être que le MAPAQ pourrait mieux répondre que moi à cette question-là mais, souvent, ça a été soutenu par des professionnels et non pas par des producteurs agricoles. Les redressements de cours d'eau étaient - je ne veux pas mettre la faute sur le ministère de l'Agriculture - mais il y avait des professionnels en arrière de tout ça. J'en suis un. Puis, évidemment, on a été beaucoup plus sensibles à l'environnement beaucoup plus tard. Les gens ont commencé à être sensibles à l'environnement au début des années 80. Mais les cours d'eau étaient redressés, à ce moment-là.

3115

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3120

Oui, mais est-ce que je comprends bien de votre mémoire quand je comprends que vous souhaitez que le MAPAQ se réimplique dans ces opérations relatives aux cours d'eau, à la fois pour en aménager et en entretenir?

M. FRANÇOIS SIMON :

3125

Si je peux répondre à ça. Ce qu'on demande au MAPAQ, c'est de vraiment se pencher sur la finalité des besoins des cours d'eau pour des fins agricoles. C'est ça. Puis se pencher aussi sur la répartition des coûts de ces réfections de cours d'eau-là. Parce qu'il faut toujours avoir en tête pour nous la notion de services reçus dans tout ça.

3130

On s'est rendu compte, peut-être en région, je ne sais pas si c'est plus qu'ailleurs, mais qu'il y a plusieurs cours d'eau, plusieurs interventions sont faites aujourd'hui en fonction d'un besoin autre qu'agricole, c'est-à-dire d'égoutter certaines municipalités, tout ça, activer l'écoulement des eaux municipales. Alors que l'agriculture elle-même peut tout simplement fonctionner avec les cours d'eau qu'on a actuellement. C'est ce qu'on vit sur notre territoire, ici.

3135

M. FRANÇOIS BOUTIN :

3140

Comme complément d'information, je peux vous amener un exemple très concret: Saint-Basile-le-Grand, qui vit actuellement un problème d'étalement urbain, où est-ce qu'ils vivent avec des quantités d'eau importantes qui arrivent très rapidement, parce qu'évidemment il y a du ruissellement, c'est entouré d'un territoire agricole, ils ont besoin d'évacuer l'eau pour limiter les inondations des sous-sol des résidents.

3145

Ils souhaitaient bâtir un cours d'eau de 100 pieds de largeur de tête de cours d'eau pour évacuer l'eau en direction de la rivière Richelieu. Puis, évidemment, la répartition des coûts qui était prévue initialement, c'était à l'ensemble du bassin versant, c'est-à-dire aux alentours de 60 % du milieu agricole qui aurait contribué pour l'intervention pour une finalité qui demeure urbaine et non agricole.

3150

C'est pour ça qu'on veut impliquer le MAPAQ là-dedans, pour faire comprendre le gros bon sens, entre autres aux municipalités, pour dire que... Il y a toujours la question de bénéfices reçus là-dedans. Puis s'il y a beaucoup plus de bénéfices reçus pour le milieu urbain, bien, ça devrait être le milieu urbain qui devrait payer la grosse note là-dedans. Puis c'est pour ça qu'on veut réimpliquer le MAPAQ là-dedans, entre autres.

3155

LE PRÉSIDENT :

3160

Alors, merci messieurs, et bonne chance à vous. Alors la procédure prévoit qu'à ce moment-ci, il puisse exister un droit de rectification s'il y a des choses qui ont été dites, qui ne sont pas exactes. Et je pense qu'il y a un représentant, un monsieur ici qui veut faire une mise au point. Venez, monsieur. On se retrouve!

M. GILLES GAUTHIER :

3165

Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires! Mon nom est Gilles Gauthier. Je suis le directeur régional du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation de la Direction Montérégie secteur est.

3170

Il y a deux éléments qui ont été dits ce soir, sur lesquels je vais apporter je ne dirais pas un rectificatif mais plus un complément d'information comme réponse.

3175

La première, c'est relativement à la question qui a été soulevée par le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain relativement au fait que la Régie des assurances agricoles pouvait ne pas compenser un producteur s'il appliquait des doses réduites de pesticides.

3180

Je vous dirais que je pense que c'est exact, pour la raison suivante. Actuellement, la loi canadienne - je ne me souviens pas du terme exact de la loi, c'est la loi qui régit les pesticides et les produits antiparasitaires - dit qu'il est illégal d'appliquer une dose autre que celle qui est inscrite sur l'étiquette du fabricant. En conséquence, les agronomes, en vertu de leur Code de déontologie, n'ont pas le droit de faire des recommandations qui sont illégales et donc ne recommanderont jamais à un producteur actuellement d'appliquer une dose réduite.

3185

Par contre, je peux vous dire qu'il existe dans certains pays des lois qui permettent ça. Actuellement, le fédéral, en tout cas, suite à des pressions qui ont été faites par divers intervenants dont les producteurs agricoles, demande que la loi soit amendée. Et je ne sais pas combien ça va prendre de temps. Mais, en plus, c'est qu'au Ministère, on a engagé des démarches actuellement avec l'Institut de recherche en agroenvironnement, l'IRDA, pour essayer de valider scientifiquement les effets de doses réduites sur des applications sur des productions agricoles. Donc, ça, c'est un élément.

3190

3195

L'autre élément, c'est relativement au mémoire que la Fédération vient de vous présenter, en page 5, le deuxième élément dans le bas de la page, qui se lit comme suit «En milieu agricole, la précipitation devra au départ saturer le sol et, par la suite, le ruissellement débutera.»

3200

Je voudrais, pas contredire mon confrère qui était assis à ma place juste avant moi, mais ça mérite d'être nuancé de la façon suivante. C'est qu'il peut y avoir ruissellement en surface lorsque le taux de précipitation excède le taux d'infiltration du sol. Et c'est bien sûr, quand la précipitation est tellement intense que le sol n'est pas capable de l'absorber au fur et à mesure, il va y avoir ruissellement. Mais il va aussi y avoir une absorption partielle dans le sol, ce qui peut déclencher après coup un drainage par les drains souterrains.

3205

Donc, je voulais apporter ça à votre attention. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Merci. D'autres mises au point, rectificatifs?

3210

Alors, merci beaucoup. J'espère que la soirée a été intéressante pour tout le monde. On se retrouve demain après-midi à 14 h. Il y a huit mémoires qui sont attendus et, demain soir, il y a pour l'instant, six mémoires qui sont attendus. Alors, merci et à demain.

3215

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3220

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3225